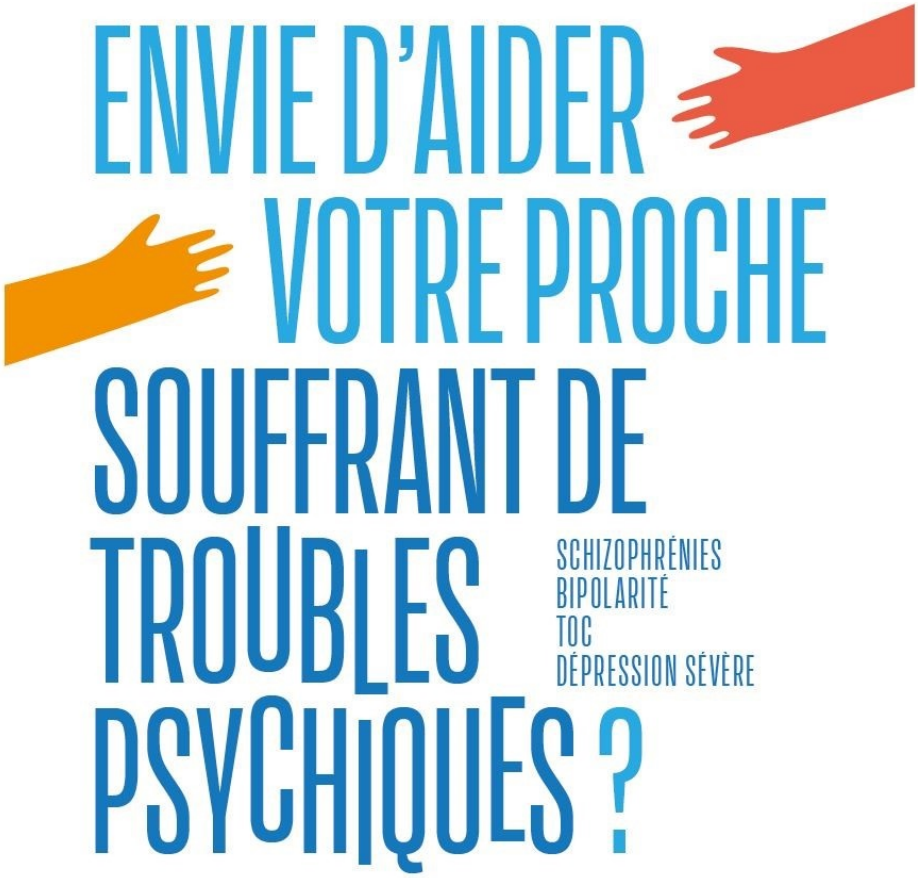
unafam
DÉLÉGATION DE L'ESSONNE

GUIDE RESSOURCES



Unafam Essonne
Tél. 06 61 56 85 19
E-mail : essonne@unafam.org
Site : www.unafam.org/essonne

Adresse siège et secrétariat Essonne :
La Piscine d'en Face
14 rue Léo Lagrange
91700 Sainte-Geneviève-des-Bois

AVANT PROPOS

Les pathologies relevant de la psychiatrie se situent au 3ème rang des maladies les plus fréquentes, après le cancer et les maladies cardio-vasculaires : en France, 3 millions de personnes souffrent de troubles psychiques sévères. Données SPF source :

https://www.santepubliquefrance.fr/index.php/sante-mentale

Ces troubles concernent toutes les populations sans distinctions d'âge, de sexe ou de milieu social ; ils apparaissent principalement au moment de l'adolescence ou au début de la vie d'adulte ; leurs causes sont multifactorielles (biologiques, sociales, psychologiques et environnementales) ; ils sont associés à une forte mortalité et peuvent être accentués par la consommation de drogue ou par le stress.

Les maladies psychiques ont un impact direct sur la vie de la personne atteinte : souffrance, isolement, désocialisation, perte d'emploi, précarisation, stigmatisation… Mais également sur les proches de celle-ci : 70% des malades sont soutenus par leur proches familiaux. Et pourtant ces proches, qui s'avèrent généralement indispensables dans l'accompagnement et le soutien, restent bien souvent démunis et isolés face à des maladies peu ou mal connues.

Mais au-delà des proches familiaux, chacun dans sa sphère de compétence a l'occasion (voire l'obligation) d'aider les personnes malades : les aidants de proximité, les accompagnants, les accueillants, les professionnels de santé, les professionnels du champ social, les associations, les services publics, les collectivités territoriales.

Nous avons donc pensé que ce guide pourrait être utile à tous ces intervenants : il peut permettre d'appréhender les dispositifs existants dédiés à la maladie et au handicap psychiques. En ce sens, il recense les prestations, services, structures, dispositifs, lieux et ressources dans le département de l'Essonne : soins, droits, logement, accompagnement, vie sociale,…

Qu'il s'agisse des mesures de soin ou d'orientation vers des structures médico-sociales adaptées, nous rappelons l'importance d'être bien informé sur les options qui peuvent être proposées. La connaissance fine des atouts et des limites de chacun de ces dispositifs permettra de choisir, en toute connaissance de cause, l'orientation et l'accompagnement qui semblent les plus pertinents et assurer l'accompagnement le mieux adapté.

Ce guide est également disponible sur internet :

https://www.unafam.org/essonne/guide-ressources-en-essonne

En partenariat avec la Fondation Fondamental et l'Université de Paris-Saclay, l'Unafam Essonne participe, en 2026, au projet My Mood pour créer et enrichir « L'espace de ressources et de soutien pour la santé mentale des Jeunes » avec les ressources du département de l'Essonne à retrouver dans la carte interactive

https://my-mood.fr/ressources#carte

Références

Nous remercions tous ceux qui nous ont aidés à réaliser ce guide et tout particulièrement :

- la délégation de l'UNAFAM de Basse-Normandie qui nous a permis de nous inspirer du guide déjà élaboré pour leur propre région
- les auteurs des sites internet que nous avons largement utilisés pour la rédaction de ce guide et qui sont cités, apportent des informations complémentaires

https://www.gh-nord-essonne.fr/offre-de-soin/liste-des-services/

https://www.chsf.fr/portail

http://www.fondation-fondamental.org/

https://www.santepubliquefrance.fr/index.php/sante-mentale

AVERTISSEMENT

Ce guide est une première source d'information pour vous orienter. Il présente les dispositifs, éléments de législation et coordonnées des structures en vigueur à sa date de publication : compte tenu des évolutions possibles dans le temps, le lecteur est encouragé à réaliser quelques recherches personnelles afin de vérifier que les informations fournies restent encore valides. Et par exemple en consultant la dernière version à jour du guide sur le site :

https://www.unafam.org/essonne/guide-ressources-en-essonne

DROIT de RECTIFICATION

Vous pouvez nous transmettre vos remarques concernant ce guide (tout particulièrement en cas d'omission ou d'erreur constatée) en adressant un mail à :

essonne@unafam.org

DROITS de REPRODUCTION

L'ensemble du contenu de ce document est la propriété de l'UNAFAM : la reproduction de tout ou partie de ce document sur un support quel qu'il soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du délégué départemental de l'Essonne.

Cependant la reproduction des textes seuls est autorisée, tout particulièrement dans le cadre pédagogique, sous réserve du respect des trois conditions suivantes :

- gratuité de diffusion
- respect de l'intégrité des documents reproduits : pas de modification, ni d'altération d'aucune sorte
- citation claire et lisible de la source, par exemple : "Ce document provient du Guide Ressources UNAFAM-ESSONNE".

SOMMAIRE

1) COMPRENDRE LES TROUBLES ET LE HANDICAP PSYCHIQUES 8
2) LES SOINS POUR ADULTES 10
2.1) Les pôles d'hospitalisation psychiatrique 10
2.1.1) Les hôpitaux psychiatriques publics en Essonne 10
2.1.2) Premier réflexe en cas d'urgence : appeler le 15 11
2.1.3) L'unité d'Urgence Psychiatrique et de Liaison Intersectorielle (UPLI) au CHSF 11
2.1.4) Equipe Mobile de Psychiatrie et de Crise (EMPC) au CHSF 11
2.1.5) L'Unité de Crise et de Liaison Intersectorielle (UCLI) au GHNE 11
2.1.6) Le Centre Intersectoriel d'Accueil et de Crise (CIAC) sur Longjumeau (lié à BD) 11
2.1.7) Le Dispositif de Crise Adulte (DCA) sur Longjumeau (lié à BD) 11
2.1.8) Hors consentement du malade 12
2.1.9) Le Centre d'Orientation et d'Accueil (CPOA) à Ste-Anne 12
2.2) Dispositifs d'accompagnement et de suivi de soins 12
2.2.1) Les Centres Médico-Psychologiques (CMP) 12
2.2.2) L'hôpital de jour 14
2.2.3) Les Centres d'Activités Thérapeutiques et de Temps de Groupe (CATTG, ex CATTP) 14
2.2.4) Le Centre Ressource en Remédiation Cognitive et Réhabilitation Psychosociale (C3RP) 14
2.3) Equipe Mobile Psychiatrie du Sujet Agé (EMPSA) 15
2.4) Personnes en grande précarité 15
2.5) Unité pour Malades Difficiles (UMD) 15
2.6) Les établissements privés 16
2.7) Les dispositifs de soins spécifiques 16
2.7.1) Les centres experts 16
2.7.2) Le Service Hospitalo-Universitaire (SHU) du Centre Hospitalier Sainte-Anne 17
2.7.3) Le Centre anti-douleur de l'EPS Barthélémy Durand (B.D) 17
2.7.4) Les Centres de Soins et d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) - Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie (ELSA) 17
3) L'ACCOMPAGNEMENT MEDICAL ET SOCIAL 19
3.1) Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) 19
3.2) Les Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) 20
3.3) Le Plan d'Accompagnement Global (PAG) 20
3.4) Education Thérapeutique du Patient (ETP) 21
3.5) Les Psychologues : MONPSY 21
3.6) Risque de suicide 22
3.7) Les Associations et les Fondations (par ordre alphabétique) 22
3.8) Les Partenaires 27
3.9) Le Rétablissement 27
4) LES DROITS ET LES RESSOURCES 28
4.1) La reconnaissance de la situation du handicap pour l'ouverture des droits 28

4.2) Les prestations « compensatoires » 29
4.2.1) L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) 29
4.2.2) La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) 29
4.2.3) La carte d'invalidité 30
4.2.4) La carte de priorité 30
4.2.5) La majoration pour vie autonome 30
4.3) Les dispositifs de droit commun 31
5) LES MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE 32
5.1) Consultations juridiques 32
5.2) La Tutelle 32
5.3) La Curatelle 32
5.4) La sauvegarde de justice 33
5.5) L'habilitation familiale 33
5.6) Le mandat de protection future 33
5.7) Droits des usagers 34
5.8) Droits sociaux 34
5.9) Gestion des ressources et du patrimoine 34
6) L 'HEBERGEMENT - LE LOGEMENT 35
6.1) L'habitat inclusif 35
6.2) Les foyers d'hébergement 36
6.3) Les Résidences Accueil 37
6.4) Les foyers de vie 38
6.5) Les EAM (anciennement FAM) et les MAS (Etablissement d'Accueil Médicalisé ou Maison d'Accueil Spécialisée) 38
6.6) Autres services possibles 39
7) LA VIE SOCIALE ET LES LOISIRS 40
7.1) Les différents lieux de vie 40
7.1.1) Les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEMs) 40
7.1.2) Le Service d'Aide à la Vie Sociale (SAVS) 40
7.1.3) La Maison Perchée 41
7.2) Le sport adapté 41
7.3) Les vacances adaptées 41
8) LE TRAVAIL 42
8.1) La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) 42
8.2) La réadaptation aux travail et les premières recherches : les Etablissements et Services de Pré-Orientation spécialisée (ESPO) 42
8.3) Etre accompagné sur l'orientation professionnelle et la recherche d'emploi 43
8.4) Le Service Public de L'Emploi (SPE) : France Travail, Cap Emploi et les Missions Locales 43
8.5) Le Dispositif d'Emploi Accompagné (DEA) 45
8.6) Autres possibilités ou associations significatives 45
8.7) La MDPH 46
8.8) Les entreprises ordinaires 46

8.9) Les Entreprises Adaptées (EA) 47
8.10) Les ESAT 47
8.11) Les Etablissements et Services de Réadaptation Professionnelle (ESRP) 49
8.12) Sans la RQTH avec des dispositifs de Job coaching 49
9) LES SOINS POUR LES ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES ENTRE 16 ET 25 ANS 50
9.1) Premières consultations 50
9.1.1) Consultation Spécialisée pour Adolescents et Jeunes Adultes (CSAJA) 50
9.1.2) Dispositif Départemental de Crise pour Enfants et Adolescents (DDCEA) 50
9.1.3) Les Centres Médico Psychologiques -Enfant/adolescent (CMP) 50
9.1.4) Le Centre d'Evaluation Précoce et d'Intervention pour Adolescents (CEPIA) au GHNE 51
9.2) Soins en hôpital ou clinique privée 52
9.2.1) Unité de soins pour Jeunes (UnisonJe) 52
9.2.2) Hospitalisation : La Maison de L'Olivier (MDO) 52
9.2.3) Unité d'Hospitalisation Pour Adolescents (UHPA) 52
9.2.4) Hôpital pour Grands Adolescents et Jeunes Adultes (GAJA) 53
9.2.5) L'hôpital Sainte-Anne à Paris 53
9.2.6) Clinique Le Pôle Ado 53
9.3) Les suivis thérapeutiques 53
9.3.1) Les hôpitaux de jour pour adolescents 53
9.3.2) Premier Episode Psychotique et d'InTervention précoce (PEP'IT) 53
9.4) Les lieux d'écoute et sites d'aide 54
9.4.1) Points d'Accueil et d'Ecoute des Jeunes (PAEJ) 54
9.4.2) La Maison Des Adolescents (MDA) 54
9.4.3) Harcèlement 54
9.4.4) Suicide 54
9.4.5) Addictions 54
9.4.6) PSYCOM et autres sites d'information et d'aide 54
9.5) Etudes et apprentissages 55
9.5.1) Les Dispositifs Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (DITEP) ou Services d'Accompagnement Thérapeutiques et Pédagogiques (SATEP) 55
9.5.2) Cliniques de soins-études de la fondation Santé des Etudiants de France (FSEF) 55
9.5.3) Les Bureaux d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU) pour étudiants 56
9.5.4) Apprentissages en vue d'une réhabilitation 56
9.5.5) Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) 56
9.5.6) Les Formations Ouvertes A Distance : FOAD/ CNAM 56
10) Pour les AIDANTS 57
10.1) Numéros de téléphone 57
10.2) Les groupes de parole et café-rencontre Unafam 57
10.3) La psycho-éducation 57
10.3.1) La médiation familiale 57
10.3.2) Le programme PROFAMILLE (lié aux troubles schizophréniques) 58

10.3.3) Le Programme BREF 58
10.3.4) Atelier Prospect de l'Unafam 58
10.3.5) La Sentinelle des Aidants 58
10.3.6) Psychoéducation numérique 58
10.4) Aide à la parentalité 59
10.5) Accompagnement des personnes de plus de 45 ans 59
10.6) Associations pour une aide ponctuelle 59
10.7) Pour les jeunes aidants (qui aident un parent malade) 60
10.8) Vacances pour aidants (seuls ou avec leur proche malade) 60
10.9) Associations par type de maladie 61
10.10) Sites d'information sur les maladies psychiques 61
Annexe 1 : liste des communes par secteur géographique EN ESSONNE 62

1) COMPRENDRE LES TROUBLES ET LE HANDICAP PSYCHIQUES



Les psychoses chroniques (schizophrénies, troubles bipolaires, séquelles de psychoses infantiles, etc..) sont des maladies qui se déclarent au cours de la vie, souvent à l'adolescence ou chez les jeunes adultes.

Ces maladies nécessitent un traitement pharmacologique accompagné très souvent d'une psychothérapie. Elles sont soignées par les services de psychiatrie.

Les manifestations en sont durables ou épisodiques: il existe des périodes de crise, de stabilisation ou de rémission; elles sont variables dans le temps et imprévisibles. Les capacités intellectuelles peuvent être conservées ou perturbées; toutefois, ce n'est pas une déficience intellectuelle.

Ces maladies génèrent des troubles du comportement et de la pensée, des émotions et entraînent une difficulté à s'adapter à la vie sociale :

- Des **idées délirantes, des hallucinations, des perceptions intimes** qui mobilisent l'énergie et qui troublent la faculté de penser, la perception que l'on a de soi, la perception que l'on a des autres, la perception de la réalité
- Une **perturbation de la communication, des émotions et de la communication avec les autres** qui entraîne la solitude, le renfermement dans son monde intérieur, des angoisses
- Une **grande difficulté à organiser le quotidien**, qui a pour conséquence l'isolement, la marginalisation, l'incurie parfois
- Le **déni de son état** qui conduit à refuser toute évaluation, permet de faire illusion lors d'un entretien car les incapacités n'apparaissent pas, prive alors des droits et des compensations nécessaires
- Des **comportements imprévisibles** caractérisés par des réactions inadaptées par erreur d'interprétation d'une parole ou d'un comportement, une susceptibilité exagérée, une hypersensibilité au stress et à l'environnement, une humeur changeante qui peut passer brutalement du calme à la tension

Ces troubles ont des retentissements tant dans la vie quotidienne, la vie sociale, le travail de la personne que dans son entourage et nécessitent un accompagnement adapté au degré du handicap, d'autant qu'on constate ces dernières années une augmentation significative de l'apparition de troubles psychiques chez les jeunes adolescents.

Rappelons également que les maladies entrainant des troubles psychiques ne sont pas uniquement issues des psychoses car il existe d'autres pathologies dont les conséquences peuvent également être invalidantes (anorexie mentale, mélancolie, dépression, trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), …).

Il est nécessaire de distinguer la reconnaissance de la maladie psychique, qui va nécessiter un processus de soin, de la reconnaissance du handicap psychique qui va permettre d'activer certains dispositifs d'assistance.

Rappelons que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, définit le handicap et reconnaît le handicap psychique en ces termes :

« constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap et ou d'un trouble de la santé invalidant. »

Quelle attitude adopter ?

Aujourd'hui encore, le trouble psychique ne reste le plus souvent connu et perçu qu'à la lumière des faits médiatiques, qui génèrent divers fantasmes et peurs au sein de la population globale ; l'incompréhension, les préjugés et les tabous attachés aux troubles psychiques ont des conséquences douloureuses pour les malades et leurs proches.

Face à une personne en situation de trouble psychique :

Evitez...

- de contredire brutalement la personne
- de dénigrer sa façon de voir
- d'imposer votre interprétation
- de chercher à lui prouver qu'elle a tort
- les commentaires critiques, ironiques ou dévalorisants
- de minimiser les angoisses ou la phobie de la personne
- de faire preuve d'agacement
- de couper la parole
- de donner trop d'informations à la fois
- de faire des reproches
- de hausser la voix
- de menacer
- de créer une situation de confrontation en cas d'agressivité

Efforcez-vous...

- d'admettre que cette personne perçoit la réalité différemment de vous
- de répéter calmement
- de prendre en compte la souffrance de la personne
- de créer un climat rassurant
- d'établir une relation de confiance
- de reconnaître que la personne ne met pas de mauvaise volonté
- de faire preuve de patience
- d'accepter sa lenteur
- de comprendre que l'agressivité de la personne est due à une erreur de jugement
- de comprendre qu'il s'agit d'une réaction de défense contre l'angoisse

Le trouble psychique est souvent difficile à percevoir et à évaluer. Les limitations d'activité qui le caractérisent sont souvent peu apparentes et peu mesurables. Elles peuvent être confondues avec de la paresse, de la mauvaise volonté. L'image de la personne auprès des autres peut ainsi se trouver altérée du fait de la maladie.

Les troubles psychiques sont la conséquence de maladies qui peuvent toucher n'importe quelle personne . Quelles qu'en soient les manifestations, la personne malade/handicapée psychique mérite le respect.

2) LES SOINS POUR ADULTES

Les soins pour les adolescents et jeunes adultes en-dessous de 25 ans sont présentés au chapitre 9



Les situations que vivent les personnes malades psychiques sont très différentes d'un cas à l'autre et engendrent donc des besoins de soins différents, allant de l'hospitalisation d'urgence à la fréquentation ponctuelle de centre de soins.

Le plus souvent, l'entrée dans la maladie s'effectue à « bas bruit » en plusieurs années, sans que l'entourage de la personne n'en aperçoive les prémices.

La maladie psychique n'est pas linéaire : les périodes de mieux-être peuvent être traversées de crises larvées, des accalmies succèdent aux crises exacerbées. Chacune de ces « phases » peut néanmoins demander l'intervention de soins spécialisés dans différentes structures.

Les soins sont la première réponse au mal-être ressenti par la personne en souffrance psychique, ils contribuent à la stabilisation et aident la personne à mieux vivre dans le temps.

Les médecins traitants généralistes sont bien souvent la première porte d'entrée vers la mise en œuvre d'un processus de soin. Rappelons par ailleurs qu'ils ont également la faculté de déclencher un signalement pour envisager une mesure de sauvegarde s'ils identifient un grand danger pour la personne malade et la nécessité d'une protection -> *voir au chapitre 5 « Les mesures de protection juridique ».*

La psychiatrie publique est organisée en secteurs géographiques, chacun de ces territoires constitue un « pôle » qui dispose de lieux de soins de proximité. Chaque secteur met à disposition des Centres Médico Psychologiques (CMP) souvent couplés à des Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) dont l'accès est gratuit, des hospitalisations de jour (avec prix de journée), mais aussi et si nécessaire des prises en charge à temps complet : La personne malade est orientée vers la structure adéquate qui appartient au secteur le plus proche de son domicile/de son lieu de vie.

Le département de l'Essonne est organisé en 16 secteurs : *Voir* annexe 1

Des structures intersectorielles ou hors-secteur peuvent accueillir des personnes de tout le département.

2.1) Les pôles d'hospitalisation psychiatrique

2.1.1) Les hôpitaux psychiatriques publics en Essonne

L'hospitalisation est souvent l'étape qui permettra de poser un diagnostic, de trouver et définir un protocole de soins médicamenteux adapté. Pour y accéder, et sauf admission via les urgences, il est nécessaire d'avoir une prescription par un médecin psychiatre ou un médecin généraliste.

L'Essonne dispose de 3 groupes **sectorisés** *(voir* annexe 1 *pour les communes concernées par le secteur)* :

- **Barthélémy Durand** (**BD**) :

Centre BD de Etampes : avenue du 8 Mai 1945 - 91152 Etampes . Secteurs G01 à G04

Centre BD de Perray Vaucluse : 2 Route de Longpont 91700 Ste-Geneviève-des-Bois. Secteurs G05 à G09

https://etablissements.fhf.fr/annuaire/structure/structure2503

- **Centre Hospitalier Sud Francilien** (**CHSF**) : 116 Boulevard Jean Jaurès - 91100 Corbeil-Essonne Secteurs G10 G11 G12 G13

https://www.chsf.fr/portail/sites-du-chsf/sante-mentale-adulte-22-38.html

- **Groupe Hospitalier Nord Essonne** (**GHNE**) :

Domaine du Grand Mesnil - 2 rue Charles de Gaulle - 91440 BURES-sur-YVETTE. Secteurs G14 G15 G16

https://www.gh-nord-essonne.fr/service/psychiatrie-adulte/

2.1.2) Premier réflexe en cas d'urgence : appeler le 15

En cas d'urgence vitale, appeler le 15. Cela dirige selon la description des symptômes vers le **Service d'Accès aux Soins** « **SAS Psy** » , et permet de garantir une réponse rapide, spécialisée et adaptée aux situations de détresse psychique.

SAS Psy de l'Essonne est ouvert depuis novembre 2025 . Il est rattaché au CHSF. L'équipe est composée d'un médecin psychiatre, d'une infirmière en pratique avancée et de trois infirmières spécialisées en psychiatrie, en lien direct avec les assistants de régulation médicale du SAMU 91.

https://www.iledefrance.ars.sante.fr/service-dacces-aux-soins-sas-psy-un-dispositif-pour-renforcer-la-reponse-la-crise-en-psychiatrie

https://www.iledefrance.ars.sante.fr/mise-en-service-de-la-filiere-psychiatrie-du-service-dacces-aux-soins-de-lessonne-pour-ameliorer-la

2.1.3) L'unité d'Urgence Psychiatrique et de Liaison Intersectorielle (UPLI) au CHSF

Au CHSF, l'équipe de l'UPLI réalise dans le cadre d'une hospitalisation de courte durée (72 heures maximum) la prise en charge de la crise psychiatrique dès le service d'accueil des urgences du Centre Hospitalier Sud Francilien.

https://www.chsf.fr/portail/offre-de-soins-18-25.html?args=Y29tcF9pZD00NyZhY3Rpb249ZmljaGVfc2-VydmljZSZpZD0xMjImY29tcG9uZW50PSZtb2R1bGU9Jnw%3D&offre_soin_service_id=122

2.1.4) Equipe Mobile de Psychiatrie et de Crise (EMPC) au CHSF

Au CHSF, l'EMPC favorise l'accès au soins pour des personnes adultes en situation de crise psychique non connue et/ou en rupture de soin des structures existantes.

EMPC : CMP Les Passages - 9, cours Blaise Pascal - 91000 EVRY-COUROURONNES - 01 61 69 67 49

https://www.chsf.fr/portail/offre-de-soins-18-25.html?args=OKMso0OEELkxG0reQwxdAMTQqza777OlZMc-EE_ZqdQLRR_Uuz5aFmN3uw6JVLCWfjqK3vtpYtLiA71XWYZ5I0w&offre_soin_service_id=146

2.1.5) L'Unité de Crise et de Liaison Intersectorielle (UCLI) au GHNE

Au GHNE, l'**UCLI** est une unité **mobile** psychiatrique qui intervient auprès de personnes en situation de crise, hormis l'urgence vitale, ainsi qu'auprès de l'entourage.

https://www.gh-nord-essonne.fr/consultation/ucli-unite-de-crise-et-de-liaison-intersectorielle/

UCLI : Site du Grand Mesnil Voie Kastler 91440 Bures-sur-Yvette – 01 69 29 75 06 ucli.psy@ghne.fr

2.1.6) Le Centre Intersectoriel d'Accueil et de Crise (CIAC) sur Longjumeau (lié à BD)

Le CIAC de Barthélémy-Durand, « *L'Inattendu* », implanté à deux pas de l'hôpital de Longjumeau, est une structure de 11 lits pour la prise en charge et l'hospitalisation de patients consultant pour une urgence psychiatrique. Son recrutement est plus large que celui de l'EPS Barthélémy Durand. Il accueille des personnes en grande difficulté psychologique, dites « en crise », dans des conditions plus libres que ne le permettent la médecine générale et la psychiatrie. A l'Inattendu, par des entretiens individuels, des ateliers et des groupes, l'équipe soignante replace la parole au centre de la thérapie pour des personnes consentantes dont le séjour ne pourra pas excéder 15 jours.

CIAC 1 Rue Lieron, 91160 Longjumeau - 01 64 53 35 20

https://www.retab.fr/14735/page-de-centre-intersectoriel-daccueil-et-de-crise-departemental-linattendu---eps-barthelemy-durand-a-91160-longjumeau

2.1.7) Le Dispositif de Crise Adulte (DCA) sur Longjumeau (lié à BD)

Le dispositif de crise adulte (DCA) vise à fluidifier les parcours de soins des patients nécessitant une prise en charge psychiatrique, prévenir les passages aux urgences et les hospitalisations. Les missions de l'équipe

s'articulent autour de 3 axes principaux : évaluation téléphonique de la crise , élaboration d'un projet de soins, prise en charge sous forme de groupes…

dca@eps-etampes.fr

https://www.retab.fr/18051/page-de-dispositif-de-crise-adulte-dca---eps-barthelemy-durand-a-91160-longjumeau

2.1.8) Hors consentement du malade

Il est avant tout très important d'essayer d'abord d'obtenir l'acceptation de la personne malade parce que les soins librement consentis sont la meilleure solution.

Dans le cas de refus de la personne malade, des soins peuvent lui être imposés. Cette méthode forte est utilisée en cas de **crise importante, lorsque la personne refuse le soin alors qu'elle a besoin de soins en urgence, soit parce qu'elle se met elle-même en danger soit parce qu'elle porte atteinte à autrui du fait des troubles dont elle souffre**.

Cette mesure est activable sous deux formes différentes dont les deux plus importantes sont, selon l'origine de la demande :

- la demande de Soins Psychiatriques à la Demande d'un Tiers (SPDT)
- les Soins Psychiatriques sur Décision du Représentant de l'Etat (SPDRE)

Voir l'annexe 3 pour plus de renseignements sur les droits du malade.

2.1.9) Le Centre d'Orientation et d'Accueil (CPOA) à Ste-Anne

Le CPOA est un service d'urgence psychiatrique **non sectorisé** qui traite les demandes de soins en urgence, 24h/24, 7 jours/7, soit par une orientation téléphonique au 01 45 65 81 09 ou 01 45 65 81 10 10, soit par une consultation sur place.

Il reçoit tous ceux qui demandent de l'aide dans les moments difficiles y compris les proches.

Il accueille toute personne âgée **de plus de 16 ans** qui se présente en consultation, **quel que soit son domicile ou sans domicile**, venant d'elle-même, accompagnée par des proches et/ou adressée par un médecin, un hôpital général, des services sociaux et médico-sociaux, les pompiers, la police.

Les locaux sont situés dans l'enceinte de l'hôpital Sainte-Anne :

- Accès piéton et véhicules jour et nuit - 17 rue Broussais 75014 Paris
- Accès piéton de jour - 1 rue Cabanis - 75014 Paris - Métro glacière
- Accès piéton - 2 rue Alésia - 75014 Paris

2.2) Dispositifs d'accompagnement et de suivi de soins

2.2.1) Les Centres Médico-Psychologiques (CMP)

Le CMP est une structure implantée en ville, où s'organisent dans la journée, l'accueil, l'accompagnement, le suivi et les soins de santé mentale.

Le CMP assure des consultations, sur rendez-vous, avec des médecins psychiatres, des psychologues, des infirmiers, des assistantes sociales.

L'équipe du CMP est la première interlocutrice à contacter pour la recherche de solution d'accompagnement médical d'une personne souffrant de troubles psychiques.

L'accès au CMP d'un hôpital psychiatrique public est ouvert aux habitants du secteur géographique,

sans qu'une orientation préalable ne soit nécessaire.

Liste de CMP en Essonne :

https://www.retab.fr/rechercheV2.php?cp=CMP+en+essonne

(Ecrire CMP comme nom de la structure; préciser le numéro du département ou bien de la commune)

Ci-après quelques exemples de CMP en Essonne :

Le Groupe Hospitalier Nord Essonne (GHNE)

CMP Bures-sur-Yvette	Domaine du Grand Mesnil, 2 rue Charles de Gaulle 91440 BURES-sur-YVETTE	01 69 29 76 32
CMP Les Ulis	25 Les Hautes Plaines 91940 LES ULIS	01 69 18 07 30
CMP Palaiseau	35 Boulevard Bara 91120 PALAISEAU	01 69 18 07 71
CMP Massy	1 rue Métro Charonne 91300 MASSY	01 69 32 13 58

Le Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF)

CMP Vigneux-sur-Seine	7 Rue Gabriel Péri 91270 Vigneux-sur-Seine	01 61 69 65 18
CMP Yerres	1 rue de la Grange 91330 Yerres	01 61 69 65 06
CMP Boussy-Saint-Antoine	Résidence Les Buissons 91800 Boussy-Saint-Antoine	01 61 69 65 09
CMP Corbeil-Essonnes	15 boulevard Henri Dunant 91100 Corbeil-Essonnes	01 61 69 65 85
CMP Evry	9 cours Blaise Pascal 91000 Evry	01 61 69 66 03

L'Etablissement Public de Santé Barthélémy Durand (EPS BD)

CMP Etampes	18 rue de la République 91150 Etampes	01 69 16 11 00
CMP La Ferté-Alais	16 route de Guigneville 91590 La Ferté-Alais	01 64 57 68 69
CMP Dourdan	39 rue du Faubourg de Chartres 91410 Dourdan	01 64 59 49 49
CMP Brétigny sur Orge	13 boulevard de la République 91220 Brétigny sur Orge	01 60 85 24 10
CMP Mennecy	15 rue Perrichon 91540 Mennecy	01 64 57 33 60
CMP Ste Geneviève-des-Bois	181 route de Corbeil 91700 Ste Geneviève ds Bois	01 60 16 59 86
CMP Limours	4 avenue de Chambord 91470 Limours	01 64 91 22 22
CMP Longjumeau	12 avenue Charles de Gaulle 91160 Longjumeau	01 69 09 61 27
CMP Savigny-sur-Orge	13 rue Joliot Curie 91600 Savigny-sur-Orge	01 69 05 56 57
CMP Morsang-sur-Orge	9 rue Paillard 91390 Morsang-sur-Orge	01 69 04 39 61
CMP Grigny	25 rue de Schio 91350 Grigny	01 60 46 71 12
CMP Juvisy-sur-Orge	72 rue Jean d'Argeliès 91260 Juvisy-sur-Orge	01 69 21 37 17

CMP Draveil	12 allée Plateau des Glières 91210 Draveil	01 69 40 79 79
CMP Egly	« La parenthèse » 110 bis rue de Verdun 91520 Egly	01 60 80 98 00

2.2.2) L'hôpital de jour

L'hôpital de jour est une structure d'hospitalisation à temps partiel qui assure des soins en complémentarité avec les autres structures de soins du secteur.

Les projets de soins sont personnalisés dans une optique d'autonomisation (empowerment) et de socialisation. La prise en charge s'appuie sur un accueil et des activités thérapeutiques diversifiées.

L'équipe soignante de l'hôpital de jour assure des soins polyvalents individualisés et intensifs. Les activités thérapeutiques pratiquées servent de support à l'expression. L'objectif est de faciliter l'insertion des patients dans la société à travers un projet personnalisé.

Les patients sont orientés vers un hôpital de jour sur prescription médicale.

L'hôpital de jour **L'Espace Mogador** est un cas particulier d'hôpital de jour **non sectorisé** spécialisé en soins de réadaptation et de réhabilitation psychosociale. Il accueille des adultes souffrant de troubles psychiques stabilisés et souhaitant être accompagnés dans la construction d'un projet de réinsertion sociale et professionnelle.

https://www.lad.fr/unite/espace-mogador

29 rue du Faubourg St-Antoine Paris 11 - 01 42 85 13 70

2.2.3) Les Centres d'Activités Thérapeutiques et de Temps de Groupe (CATTG, ex CATTP)

Les CATTG visent à favoriser l'autonomie de la personne. Ils prennent en charge de manière séquentielle les personnes en difficulté psychique pour lesquelles une hospitalisation n'est pas nécessaire. Ils sont parfois couplés à un CMP.

La liste des CATTG :

https://www.retab.fr/rechercheV2.php?cp=CMP+en+essonne

(Ecrire CATTG comme nom de la structure; préciser le numéro du département ou bien de la commune).

2.2.4) Le Centre Ressource en Remédiation Cognitive et Réhabilitation Psychosociale (C3RP)

Le médecin psychiatre peut orienter le patient vers un **C3RP**. Le C3RP s'adresse à tout adulte vivant avec des troubles mentaux invalidants ou connaissant des limitations des fonctions et des habiletés sociales en raison de sa pathologie.

Le C3RP propose des évaluations pluridisciplinaires qui permettent d'identifier les difficultés ainsi que les ressources de la personne afin d'établir un projet de soins personnalisé et interactif.

A **Barthélémy Durand** le bilan comprend une rencontre initiale à l'issue de laquelle un planning de rendez-vous comportant des évaluations cliniques et neuropsychologiques, du fonctionnement social, des attentes et de la qualité de vie puis la construction d'un projet de soins et d'un programme de réhabilitation personnalisé.

L'offre de soins s'articule autour de la psychoéducation et l'éducation thérapeutique, en travaillant sur la mémoire, l'attention, la concentration, la planification, la cognition sociale, l'affirmation de soi, la gestion des émotions et en s'entrainant aux habiletés sociales.

C3RPE Centre Référent de Remédiation Cognitive et de Réhabilitation Psychosociale Essonnien

Structures intersectorielles des Mares-Yvon 7 rue Paul Langevin

91700 Sainte Geneviève-des-Bois 01 60 15 19 10

https://c3rp.fr/nos-partenaires/centre-referent-de -remediation-cognitive-et-de-rehabilitaion-psychosociale-essonnien/

Au **GHNE**, **NOVAREHAB** est un dispositif d'évaluation et de soins de réhabilitation psychosociale qui accueille des personnes âgées de 15 à 50 ans domiciliées sur les secteurs psychiatriques G10, G11, G14, G15, G16 (cf annexe1) et qui souffrent de troubles psychiatriques chroniques (Troubles du spectre de la schizophrénie, Troubles bipolaires, TSA sans Déficience intellectuelle, troubles de la personnalité limite…) altérant leurs capacités d'insertion socio professionnelle.

https://www.gh-nord-essonne.fr/consultation/rehabilitation-psychosociale-novarehab/

La demande de prise en charge doit être adressée par un psychiatre qui remplit la fiche de demande d'orientation

https://www.gh-nord-essonne.fr/wp-content/uploads/2025/10/Fiche-dorientation-NovaRehab-V-09.2025.pdf

Au **GHU de Paris Psychiatrie et Neurosciences (hôpital Sainte Anne)** :

https://c3rp.fr/

2.3) Equipe Mobile Psychiatrie du Sujet Agé (EMPSA)

L'EMPSA favorise la complémentarité des compétences et des savoir-faire des champs gériatrique et psychiatrique pour des personnes âgées **de plus de 65 ans**. Ce dispositif est actuellement en cours d'extension, pour que l'établissement Barthélemy Durand puisse offrir une couverture de tout le département de l'Essonne.

EMPSA : 7 Rue Paul Langevin, 91700 Sainte- Geneviève-des-Bois 01 60 15 00 02

2.4) Personnes en grande précarité

DIAPSY est un dispositif d'accès aux soins psychiatriques des personnes les plus démunies et en situation de précarité et d'exclusion sociale sur le département de l'Essonne. DIAPSY 91 a une équipe mobile qui va à la rencontre des personnes. DIAPSY 91 n'effectue pas de suivi au long cours et n'intervient pas dans l'urgence.

1 rue du château de la Fontaine 91220 Brétigny sur Orge 01 60 85 01 59

EMA91 : L'équipe mobile d'accompagnement (EMA 91) est un dispositif dédié aux personnes en situation de handicap «sans solution adaptée».

https://www.ladapt.net/sites/default/files/atoms/document/ladapt_essonne_depliant_ema_version_2021.pdf

OPPELIA 91 : L'Equipe Mobile Santé Précarité (EMSP) accompagne gratuitement les personnes rencontrant des difficultés sociales et d'accès aux soins. La demande de prise en charge peut être réalisée par tout professionnel du secteur sanitaire, social ou médico-social ou par la personne concernée. Toute demande doit être formulée avec l'accord préalable de la personne concernée par l'intervention.

01 69 06 06 06 - 3 rue Hoche 91260 Juvisy sur Orge

https://www.oppelia.fr/blog/structures/equipe-mobile-sante-pericarite-91/

2.5) Unité pour Malades Difficiles (UMD)

L'Unité pour Malades Difficiles (UMD) Henri Colin fait partie des dix structures dédiées, en France, aux patients relevant de soins psychiatriques sans consentement, sous la forme d'une hospitalisation complète en

SDRE (Soins sur Décision d'un Représentant de l'Etat), et "dont l'état de santé requiert la mise en œuvre, sur proposition médicale et dans un but thérapeutique, de protocoles de soins intensifs et de mesures de sécurité particulières ».

54 avenue de la République 94800 Villejuif - 01 42 11 70 00

https://www.psysudparis.fr/structures-soins/unite-malades-difficiles-henri-colin-umd

2.6) Les établissements privés

Les cliniques de psychiatrie générale, dépendant du groupe EMEIS accueillent des patients en hospitalisation libre, pour prendre en charge les pathologies psychiatriques de l'adulte ou des adolescents et jeunes adultes. Ces cliniques n'acceptent pas d'hospitalisation sans consentement.

https://www.emeis.fr/fr/nos-cliniques-psy/ile-france/essonne

La **Clinique l'Abbaye** 2 rue Horace de Choiseul - 91170 Viry-Chatillon 01 69 12 11 00

https://www.emeis.fr/fr/nos-cliniques-psy/ile-france/essonne/viry-chatillon/clinique-labbaye

La **Clinique Château du Bel Air** 35 rue Albert Thomas - 91560 Crosne 01 69 49 11 00

https://www.emeis.fr/fr/nos-cliniques-psy/ile-france/essonne/crosne/clinique-chateau-bel-air

La **Clinique de l'Isle Le Moulin** 2 place Boileau - 91560 Crosne 01 69 49 49 01

https://www.emeis.fr/fr/nos-cliniques-psy/ile-france/essonne/crosne/clinique-lisle-moulin

La **Clinique Château de Villebouzin** rue André Chermette - 91310 Longpont sur Orge 01 69 63 28 90

https://www.emeis.fr/fr/nos-cliniques-psy/ile-france/essonne/longpont-orge/clinique-chateau-villebouzin

Le **Centre hospitalier privé Manhès** 8 rue Clavier 91700 Fleury-Mérogis 01 69 25 64 00

https://www.ch-manhes.fr/

2.7) Les dispositifs de soins spécifiques

2.7.1) Les centres experts

Labellisés par **la Fondation FondaMental**, les Centres Experts sont spécialisés dans l'évaluation, le diagnostic et l'aide à la prise en charge d'une pathologie psychiatrique spécifique.

Les Centres Experts sont au service des psychiatres libéraux ou hospitaliers et des médecins généralistes, pour les aider à améliorer le dépistage, faciliter le diagnostic et optimiser la prise en charge de leurs patients.

Ils réunissent des équipes pluridisciplinaires qui utilisent les mêmes standards d'évaluation par pathologie et proposent :

- **un bilan exhaustif et systématisé réalisé en hôpital de jour**, en dehors de périodes de crise, par différents professionnels de la santé mentale (psychologue, psychiatre, neuropsychologue, infirmier, assistante sociale, diététicienne) en 2 jours;
- un compte-rendu détaillé, adressé au médecin référent, présentant les résultats du bilan et proposant un projet de soins personnalisé;
- une consultation de suivi tous les six mois;

En parallèle au diagnostic, les Centres Experts s'emploient à informer les patients et leur famille sur la maladie et sur les stratégies thérapeutiques les plus adaptées pour se soigner. Des thérapies spécifiques, telles que **la psychoéducation**, **la remédiation cognitive** ou **l'entraînement aux compétences sociales** sont proposées.

Les Centres Experts sont des dispositifs reposant sur un partenariat avec les différents acteurs du soin (médecins généralistes, psychiatres libéraux et hospitaliers).

Ils n'accueillent les patients que sur demande écrite du médecin référent (psychiatre, médecin généraliste, spécialiste..). Cette demande doit être adressée par courrier au centre expert afin qu'un rendez- vous soit proposé au patient.

75010 PARIS	Hôpital Fernand Widal Service de psychiatrie adulte et non adulte 200, rue du Faubourg Saint Denis	Troubles Bipolaires Dépression Résistante
78157 LE CHESNAY	Hôpital André Mignot Service de psychiatrie adulte 177, rue de Versailles	Troubles Bipolaires Schizophrénie
92701 COLOMBES	Hôpital Louis Mourier Service de psychiatrie et addictologie 178 rue des Renouillers	Troubles Bipolaires Schizophrénie
94010 CRETEIL	Hôpital A. Chenevier Pôle de psychiatrie 40 Rue de Mesly	Troubles Bipolaires Schizophrénie Dépres- sion Résistante Troubles Obsessionnels Compulsifs

2.7.2) Le Service Hospitalo-Universitaire (SHU) du Centre Hospitalier Sainte-Anne

Au sein du Centre Hospitalier Sainte Anne (7, rue Cabanis 75014 PARIS), la consultation du SHU, hors secteur, a pour mission d'offrir une évaluation diagnostique et thérapeutique en articulation avec les soins psychiatriques de proximité.

Ses objectifs principaux sont :

- évaluation diagnostique et orientation thérapeutique des pathologies psychiatriques résistantes
- détection précoce des pathologies psychiatriques émergentes du jeune adulte et de l'adolescent
- développement de thérapeutiques innovantes (stimulation cérébrale, psychothérapies innovantes...)

Consultations hors secteur – Avis et évaluations diagnostiques et thérapeutiques - Prises en charge personnalisées et intégrées - 01 45 65 81 48

Centre d'Evaluation des Pathologies Résistantes : avis diagnostique et thérapeutique - 01 45 65 81 48

La consultation "pathologies résistantes" reçoit des patients adressés par leur médecin référent (psychiatre, médecin traitant ou spécialiste) lorsqu'une difficulté survient au cours de la prise en charge pour une évaluation diagnostique complète et une orientation thérapeutique.

Thérapies psychosociales à la consultation du SHU - 01 45 65 81 48

2.7.3) Le Centre anti-douleur de l'EPS Barthélémy Durand (B.D)

Longtemps ignorée, la douleur en santé mentale est l'une des plus difficiles à prendre en charge. Le Centre régional douleur et soins somatiques en santé mentale et autisme sur le site étampois de l'EPS (Etablissement Public de santé) Barthélémy Durand a pour objectif de lutter contre la douleur physique et psychique.

Le Centre s'adresse à des personnes souffrant de pathologie mentale et atteintes de troubles envahissants du développement et d'autisme. Ces patients ressentent la douleur et l'expriment, dans un langage ou dans un comportement qu'il faut savoir décoder. Le Centre est ouvert aux patients, enfants et adultes, hospitalisés ou suivis en ambulatoire à l'EPS Barthélémy Durand ou tout autre établissement de santé mentale d'Ile-de-France, ainsi qu'aux résidents des institutions médico-sociales.

Centre régional douleur et soins somatiques en santé mentale et autisme

Avenue du 8 mai 1945 - BP 69 - 91150 ETAMPES Cedex - 01 82 26 81 09

2.7.4) Les Centres de Soins et d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) - Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie (ELSA)

Les CSAPA sont des centres médico-sociaux spécialisés pour les personnes qui entretiennent une relation de dépendance à l'égard des drogues, de l'alcool, des médicaments, voire d'autres pratiques addictives telles que les jeux, la sexualité...

Ils ont pour mission d'accueillir, d'informer, d'évaluer au plan médical, psychologique et social et d'orienter les personnes. Ils ont également pour rôle de réduire les risques liés à la consommation ou au comporte-

ment en cause, d'assurer une prise en charge médicale et psychologique du patient, ainsi qu'un accompagnement social et éducatif.

Ils sont parfois couplés avec une Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie (ELSA).

Pour en savoir plus, consulter le site OPPELIA

https://www.oppelia.fr/blog/structures/oppelia-91-essonne/

où on retrouve l'adresse des CSAPA suivantes :

CSAPA 2 rue Guy Mocquet 91400 **Orsay (01 69 29 74 76)**

CSAPA 79 avenue Jean-Jaurès 91120 **Palaiseau (01 69 32 22 22)**

CSAPA « L'Espace » de l'EPS Barthélémy Durand 22 bis route d'Egly 91290 **Arpajon (01 64 90 62 00)**

CSAPA Alcoologie du Centre Hospitalier Sud Essonne site d'Etampes 26 avenue Charles de Gaulle 91150 **Etampes (01 60 80 77 78)**

CSAPA Ressources du Val d'Orge 6 avenue Jules Valles 91200 **Athis Mons (01 69 38 37 21)**

CSAPA 25 Desserte de la Butte Creuse 91000 **Evry (01 69 87 72 02)**

CSAPA Essonne Accueil 110 Grand Place de l' Agora 91034 **Evry (01 60 78 06 44)**

ELSA **Etampes** - **06 89 16 12 43**

elsa@eps-etampes.fr

3) L'ACCOMPAGNEMENT MEDICAL ET SOCIAL

3.1) Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) proposent :

- L'évaluation des besoins et des capacités d'autonomie
- L'identification de l'aide à mettre en œuvre et la délivrance à cet effet d'informations et de conseils personnalisés
- Le suivi et la coordination des actions des différents intervenants
- Une assistance, un accompagnement ou une aide dans la réalisation des actes de la vie quotidienne et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale
- Le soutien des relations avec l'environnement familial et social
- Un appui et un accompagnement contribuant à l'insertion scolaire, universitaire et professionnelle ou favorisant le maintien de cette insertion
- Le suivi éducatif et pédagogique

Le SAVS, en permettant le maintien à domicile, constitue une réelle alternative à l'obligation d'admission en institution.

D'une manière générale, l'intervention d'un SAVS vise à mettre en œuvre un processus d'autonomisation progressive de l'usager et à favoriser son inclusion dans la vie sociale.

Le SAVS apporte des conseils et des aides pratiques pour aider à la gestion de la vie quotidienne, qu'il s'agisse des domaines de la santé, de l'alimentation, des démarches administratives, du logement, du travail, des loisirs, de la gestion budgétaire ...

Pour être accueilli dans un SAVS, il faut avoir fait la demande à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) via le formulaire Cerfa 15692*01 téléchargeable sur le site :

https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides/formulaire-de-demande-la-mdph-cerfa-ndeg-1569201

Cocher sur la feuille E1 de ce formulaire la case **« orientation vers un établissement ou service médi-co-social (ESMS)».** Après lecture du dossier MDPH, la décision est prise par la CDAPH (Commission des Droits et d'Autonomie des Personnes Handicapées).

S.A.V.S. à ARPAJON Point Virgule avec hébergements	4 rue de Verdun 91290 ARPAJON	A.A.P.I.S.E	01 69 26 92 00
S.A.V.S. à BRUNOY avec hébergements	16 rue de Cercay 91800 BRUNOY	ALTERITE	01 60 47 92 92
S.A.V.S. à DOURDAN	11 rue de l'Ermitage 91410 DOURDAN	I.A.D.E.S	01 64 59 27 66
S.A.V.S. à ETRECHY	9 avenue d'Orléans 91580 ETRECHY	EPNAK	01 60 80 35 22
S.A.V.S. à EVRY	4 Allée Stéphane Mallarmé 91000 EVRY	Fondation BELLAN	01 64 97 15 75
S.A.V.S. à JUVISY SUR ORGE L'Appr'Hoche	25 rue Hoche 91260 JUVISY SUR ORGE	A.L.V.E	01 69 84 72 64
S.A.V.S. à MARCOUSSIS Du côté de chez soi avec hébergement	18 boulevard Nélaton 91460 MARCOUSSIS	Les amis de l'atelier	01 69 01 42 87

S.A.V.S. à MASSY Résidence Soleil avec hébergement	13 rue Nicolas Appert 91300 MASSY	A.D.A.P.E.I	01 77 63 56 09
S.A.V.S. à MORSANG Résidence Morsantoise avec hébergement	8 rue Jiles Valles 91390 MORSANG SUR ORGE	ALTERITE	01 69 04 03 30
S.A.V.S. à ORSAY Sésame avec hébergement	113 rue Aristide Briant 91400 ORSAY	Les Amis de l'Ate-lier	01 69 30 61 77
S.A.V.S. à PALAISEAU L'Escapal	4 rue d'Ardenay 91120 PALAISEAU	A.L.V.E	01 69 31 76 38
S.A.V.S. à PALAISEAU Le foyer A2L	18 rue Tronchet 91120 PALAISEAU	ALTERITE	01 69 31 06 06
S.A.V.S. DE SAINT MI-CHEL SUR ORGE	3 Rue Boole 91240 SAINT MICHEL SUR ORGE	C.D.S.E.A	01 69 43 52 27

3.2) Les Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)

Un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) assure les mêmes fonctions qu'un SAVS (cf 3.1) avec en plus un accompagnement médical.

Le droit au SAMSAH se fait par demande à la MDPH (formulaires Cerfa 15692*01 et Cerfa 15695*01). Cocher sur la feuille E1 de ce formulaire la case **« orientation vers un établissement ou service médico-social (ESMS)».** Après lecture du dossier MDPH, la décision est prise par la CDAPH (Commission des Droits et d'Autonomie des Personnes Handicapées).

SAMSAH « Repère » et « Sérénité » de la fondation « Les Amis de l'Atelier » **Les Ulis**

« Sérénité » est réservé aux personnes de plus de 45 ans.

https://www.fondation-amisdelatelier.org/trouver-un-etablissement?departements=91&filtre=30&type=accompagnement

SAMSAH Serge Dassault à **Mennecy** : samsah-dassault-mennecy@philanthropique.asso.fr

01 69 90 71 30 https://societe-philanthropique.fr/un-nouveau-samsah-a-la-societe-philanthropique/

SAMSAH - 6 rue Jeanne Recamier 91000 **Evry** - 01 60 78 98 40

https://www.sante.fr/service-daccompagnement-medico-social-pour-adultes-handicapes/evry-courcouronnes/samsah-apf-d-evry/unite-samsah-apf

SAMSAH à Etampes - 7 rue Ste Croix 91150 Etampes 01 69 78 16 05

https://www.sante.fr/service-daccompagnement-medico-social-pour-adultes-handicapes/etampes/samsah/samsah

3.3) Le Plan d'Accompagnement Global (PAG)

Le PAG est un dispositif de la MDPH visant à coordonner les aides et interventions pour les personnes en situation de handicap lorsque les solutions existantes sont insuffisantes ou inadaptées. Son objectif est de prévenir les ruptures de parcours. La demande se fait auprès de la MDPH du département, via l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation.

MDPH 91 : 93 rue Henri Rochefort 91000 Evry-Courcouronnes - 01 60 76 11 00

mdphe@cd-essonne.fr

EMA91 possède ce lien pour une démarche globale d'accompagnement :

https://www.ladapt.net/sites/default/files/atoms/document/ladapt_essonne_depliant_ema_version_2021.pdf

3.4) Education Thérapeutique du Patient (ETP)

Selon la définition du rapport OMS-Europe publié en 1996, **l'éducation thérapeutique du patient (ETP)** « vise à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Elle fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient. Elle comprend des activités organisées ayant pour but d'aider les patients, ainsi que leurs familles, à comprendre leur maladie et leur traitement, à collaborer ensemble et à assumer leurs responsabilités dans leur propre prise en charge, dans le but de les aider à maintenir et améliorer leur qualité de vie. »

En psychiatrie, l'ETP est un outil majeur utilisé dans le processus de rétablissement.

1) ETP à Barthélémy Durand

Le programme ETP s'organise sous forme d'ateliers thématiques et s'adresse aux patients ainsi qu'à leurs familles ou aux personnes ressources.

Il comprend **4 Groupes d'Autonomisation en Psychiatrie dans l'Essonne** (**GAPE**)

3 GAPE pour la schizophrénie :

GAPE 1 : Vivre la maladie GAPE 2 : Santé et bien-être GAPE 3 : La vie au fil du temps

1 GAPE pour les troubles bipolaires :

GAPE 4 : Mieux vivre avec son trouble bipolaire

Il existe aussi un Programme de Psychoéducation Initial Court (PPIC) pour les jeunes entrant dans la maladie.

2) ETP au GHNE

L'éducation thérapeutique **ETAPE** s'adresse à toute personne souffrant de troubles psychiques, quel que soit son lieu d'habitation ou sa prise en charge.

L'éducation thérapeutique a pour objectif d'aider le patient à devenir autonome dans la gestion de ses soins et d'améliorer ses connaissances sur la maladie afin de mieux vivre au quotidien.

Elle s'appuie sur son vécu et ses expériences antérieures.

L'inscription dans le programme est une démarche volontaire et personnelle.

Les 5 ateliers du programme "ÉTAPE" sont :

Et si on s'y préparait ? - Se repérer dans les lieux de soin - Vivre avec son traitement

Entrer en relation avec l'autre, faire connaissance - Manger en pleine conscience

https://www.gh-nord-essonne.fr/wp-content/uploads/2023/01/Plaquette-education-therapeutique.pdf

https://www.gh-nord-essonne.fr/service/psychiatrie-adulte-education-therapeutique/

3.5) Les Psychologues : MONPSY

Le médecin traitant peut prescrire par le dispositif MONPSY un certain nombre de séances de psychologue (au tarif d'une consultation de médecine générale). Voir les informations sur :

https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides/accompagnement-psychologique-mon-soutien-psy

https://www.ameli.fr/essonne/assure/remboursements/rembourse/remboursement-seance-psychologue-mon-soutien-psy

3.6) Risque de suicide

Numéro national de prévention du suicide : 3114 écoute confidentielle et gratuite pour les personnes ayant des pensées suicidaires, les personnes inquiètes pour un proche.

https://3114.fr/

Suicide écoute 01 45 39 40 00 (7j/7 et 24h /24) écoute anonyme et gratuite des personnes en grande souffrance psychologique ou confrontées au suicide, et de leur entourage.

Psychoéducation "**Le suicide, parlons-en ensemble**", destiné aux proches de personnes ayant déjà fait une tentative de suicide ou présentant un risque de tentative de suicide.

Contacts : avenue du 8 mai 1945 91152 Etampes Cedex - 01 69 92 53 62 (poste 53.62)

muriel.perthuis@epsbd.fr

etp@epsbd.fr

VigilanS est un dispositif dont l'objectif est de réduire le risque de réitération suicidaire en maintenant le contact avec les personnes hospitalisées après une tentative de suicide. A sa sortie de l'hôpital, le patient reçoit la carte avec le numéro de téléphone de VigilanS, qu'il peut contacter à tout instant afin de maintenir le dialogue

- **Si la personne a déjà fait plus d'une tentative de suicide, les vigilanseurs la contactent par téléphone entre dix et vingt jour après sa sortie** de l'hôpital pour s'informer de son état de santé. S'il ne répond pas, le médecin traitant et le psychiatre sont contactés. Quant au patient, il reçoit une carte postale personnalisée ou un SMS tous les mois durant quatre mois ;
- **Au bout de 6 mois, toutes ces personnes sont rappelées pour une évaluation téléphonique détaillée** de leur situation et de leur état de santé mentale. À la suite de cette évaluation, la veille est soit reconduite, soit terminée car jugée superflue.

https://www.santepubliquefrance.fr/presse/prevention-du-suicide-vigilans-un-dispositif-efficace-face-au-risque-de-recidives-des

L'**UNPS** (**Union Nationale de Prévention du Suicide**) sensibilise à l'importance de la prévention du mal-être et du suicide. Elle suscite sur ce sujet échanges, partage et coopération. https://www.unps.fr/

3.7) Les Associations et les Fondations (par ordre alphabétique)

ACTIF : Association de Consultations et de Thérapies Individuelles et Familiales

L'association privée **ACTIF Thérapie** propose un accompagnement individuel, en couple ou en famille :

- Thérapie familiale
- Thérapie de couple
- Thérapie individuelle
- Groupe de parole

ACTIF Thérapie 6 rue de l'Abbé Lambert – 91120 Palaiseau - 01 69 28 14 73

4 impasse de la Gaudrée – 91410 Dourdan

http://www.actif-therapie.fr/

Les AILES DEPLOYEES

L'association **Les ailes déployées**, association reconnue d'intérêt général accompagne les personnes en situation de handicap psychique ou mental dans les soins, l'habitat, l'insertion et l'emploi.

https://www.lad.fr/

ALVE : Association des Lieux de Vie Entraide

L'association **ALVE** est le partenariat de l'UNAFAM. Son but est de créer et de gérer des établissements accueillant des personnes en situation de handicap psychique dans l'incapacité de mener une vie autonome.

Elle propose des solutions :

- pour le logement : Foyers de vie, Résidences accueil (cf 6.3 et 6.4)
- pour l'accompagnement médicaux-social : SAVS (cf 3.1)
- pour les loisirs : GEMs (cf 7.1.1)

ALVE 8 rue du Bas Coudray - 91100 Corbeil-Essonnes - 01 60 85 04 00

http://www.alve.fr/

AMIS DE L'ATELIER

La Fondation **LES AMIS DE L'ATELIER** accompagne des enfants et des adultes en situation de handicap.

Grâce à des financements publics et privés, elle gère 60 établissements et services en Ile de France et en Haute Vienne pour proposer des réponses personnalisées tout au long de la vie :

- pour le logement : Foyers de vie, FAM, MAS, Maisons-relais et Résidences accueil (cf 6.3 et 6.4)
- pour l'accompagnement médicaux-social : SAVS , SAMSH (cf 3.1)
- pour les loisirs : GEMs (cf 7.1.1)
- Pour le travail : ESAT (cf 8.10) et Dispositif Emploi Accompagné (cf 8.5)

Fondation des amis de l'atelier 59 Boulevard de Strasbourg – 75010 PARIS - 01 46 29 59 00

https://www.fondation-amisdelatelier.org

APASO : Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation

APASO est une association créée en 1989 pour accueillir, dynamiser, orienter et soutenir des personnes en difficultés personnelles, familiales, sociales ou professionnelles.

APASO est un lieu de rencontre, d'échange et d'entraide avec d'autres parents pour les personnes qui s'interrogent sur la relation à l'enfant et à l'adolescent.

APASO propose des lieux d'accueil pour les jeunes de 10 à 25 ans (PAEJ) et pour les étudiants.

APASO, c'est toute une équipe de professionnels spécialisés en insertion sociale et professionnelle : psychologues, animateurs, formateurs, juristes, travailleurs sociaux…

Les activités proposées sont totalement gratuites pour les participants.

APASO 4 Avenue de France, 91300 **Massy (tel : 01 69 75 40 20)**

PAEJ APASO 10 avenue du Noyer Lambert, 91300 **Massy (tel : 01-69-75-40-55)**

APASO Rue de l'Aube, 91940 **Les Ulis (tel : 01 60 92 02 00)**

APASO 3 Rue Gustave Vatonne, 91190 **Gif-sur-Yvette (tel : 01 60 92 01 01)**

APASO Maison des Solidarités 18 avenue de Stalingrad **Palaiseau (tel : 01 69 75 40 20)**

http://www.apaso.fr/

ARGOS 2001 (bipolarité)

ARGOS 2001 est une association de malades atteints de troubles **bipolaires** et de leurs proches.

Son nom évoque la fameuse balise qui permet de localiser les personnes en détresse et "2001" indique simplement l'année de création de l'association.

L'objectif d'ARGOS 2001 est d'aider les personnes souffrant de troubles bipolaires à mieux gérer les difficultés liées à leur maladie.

Ses activités sont :

- Organiser des réunions d'information pour les patients et leurs proches
- Organiser des conférences avec des spécialistes

- Animer des groupes de paroles réguliers
- Participer à des colloques sur la santé mentale et le handicap
- Tenir une permanence téléphonique à l'écoute de tous
- Gérer le site internet

ARGOS 2001 Ile de France **119 rue des Pyrénées 75020 PARIS (Tel 01 46 28 01 03)**

https://argos2001.net/nos-antennes-par-region/

ARHIM

ARIHM est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle vise à développer la recherche et des actions liées à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap psychique ou mental.

https://www.arihm.org/

C.E.P.F.I : Centre de Prévention, Formation et Insertion

Le **C.E.P.F.I** a pour finalité d'apporter des réponses adaptées à des publics diversifiés dans le domaine de l'insertion. En lien avec les partenaires locaux, son action associative participe à la lutte contre les facteurs d'exclusion et de vulnérabilité, pour la cohésion sociale et le vivre ensemble.

Trois services accueillent le public :

- La Prévention Spécialisée : Aller vers les jeunes là où ils se trouvent
- Le Point Écoute Famille (PEF) : Écoute, soutien, actions de prévention
- La Formathèque : Formations sur mesure

CEPFI 27 rue de la Fontaine de l'Orme 91240 Saint-Michel-sur-Orge (Tel : 01 69 04 55 76)

https://www.cepfi.com/

DASSAULT Serge

La Fondation **SERGE DASSAULT** a pour vocation l'accompagnement des personnes handicapées, mais aussi leur insertion au sein de la société.

Grâce à des financements publics et privés, elle gère 3 établissements :

- un foyer d'hébergement pour des travailleurs d'ESAT à CORBEIL-ESSONNE
- un foyer d'accueil de jour et un foyer médicalisé (FAM) à MENNECY
- une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) pour les personnes âgées à CORBEIL-ESSONNES

Fondation Serge Dassault 12 Boulevard Henri Dunant 91100 Corbeil-Essonnes - 01 60 88 93 48

DENIKER Pierre

La Fondation **Pierre DENIKER** a été créée en 2007 pour soutenir la recherche et la prévention en santé mentale. Elle attribue des bourses de recherche, favorise une collaboration entre chercheurs et soignants.

Fondation Pierre DENIER 44 rue de Prony - 75017 PARIS - 01 45 65 72 43

https://www.fondationpierredeniker.org/

ESPERANCE HAUTS DE SEINE

L'association **Espérance Hauts de Seine** accompagne des personnes sujettes à des troubles psychiques.

1 rue de l'Egalité 92220 Bagneux 01 23 45 67 89

https://www.ehsasso.com/

FNAPSY : Fédération Nationale des Associations d'usagers en Psychiatrie

FNAPSY a pour but de :

- Recenser et regrouper les associations françaises d'usagers en psychiatrie, oeuvrer dans les domaines de l'entraide, de la protection et de la défense des intérêts de leurs adhérents
- Accueillir les personnes ayant été soignées en psychiatrie et les orienter vers les associations d'usagers, capables de les aider
- Faciliter l'action de ces associations
- Aider à la création de nouvelles associations ayant des motivations similaires
- Démystifier la maladie mentale auprès de l'opinion publique et de l'entourage des malades
- Diffuser l'information auprès du public par tous les moyens appropriés

FNAPSY - 33 Rue Daviel - 75013 Paris (Tel : 01 43 64 85 42)

https://fnapsy.fr/?page=1

LADAPT Essonne

LADAPT, association gestionnaire au niveau national a un ensemble d'actions pour le handicap; elle oeuvre notamment pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées. Il faut avoir la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). En faire la demande auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) via le formulaire Cerfa 15692*01 téléchargeable sur le site

https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides/formulaire-de-demande-la-mdph-cerfa-ndeg-1569201

LADAPT Essonne 11 rue bois sauvage - 91055 EVRY - 01 60 79 88 50

http://www.ladapt.net/etablissement-service-ile-de-france-essonne

La MAISON PERCHEE

Animée par des personnes souffrantes, la **Maison Perchée** adopte une approche non-médicalisée et ouverte à tous pour encourager une meilleure compréhension et appréhension de ces maladies. (cf 7.1.3)

https://www.maisonperchee.org/

OEUVRE FALRET

Depuis 1841, **l'ŒUVRE FALRET** accompagne des personnes souffrant de troubles psychiques ou en difficultés psycho-sociales.

La fondation met son expérience et son savoir-faire au service de différents types d'actions pour leur permettre de bénéficier d'une meilleure qualité de vie.

Associant professionnels et bénévoles, l'association propose un accompagnement individualisé et dans la durée, respectueux de l'intégrité de la personne, afin de favoriser son bien-être et l'acquisition de la plus grande autonomie possible.

L'association gère multiples établissements en Ile-de-France, dont un foyer médicalisé à Draveil (cf 6.5)

L'ŒUVRE FALRET 49 rue Rouelle 75015 - Paris - 01 58 01 08 90

http://falret.org/

OPPELIA RESSOURCES

L'association **OPPELIA** est à la disposition des familles et des parents d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes en situations de crise, rupture scolaire ou familiale, violence extra ou intra-familiale, consommation de drogues, échec scolaire, etc.

OPPELIA - 1 rue Lefevre 91200 Athis-Mons 01 69 21 61 19

https://www.oppelia.fr/blog/structures/pole-famille-ressources-91/

PAUSE

L'association **PAUSE** fait vivre un lieu d'Ecoute et de Paroles, de Consultation Familiale, de Prévention et de Formation.

Ce lieu permet de faire une "Pause" lors de difficultés dans toutes les relations familiales, dans le couple, au travail, lors de moments difficiles de la vie (deuil, traumatisme, maladie, etc.).

C'est ensemble que nous inventons et concrétisons des réponses qui contribuent à prendre soin de la personne, de la famille, des groupes. Elles favorisent l'entraide et le lien social.

L'association **PAUSE** propose un accueil et une écoute individuels, des consultations familiales et des groupes de parole. Les six premières séances sont gratuites.

Association PAUSE : 509 Patio des Terrasses de l'Agora - 91 000 Evry - 01 60 78 10 10

https://www.associationpause91.fr/

POINT VERT

L'association **POINT VERT** intervient dans le secteur des vacances et des loisirs pour personnes en situation de handicap mental ou de fragilité psychologique.

Son action se décline en 3 services :

- un service d'accueil en week-end
- un service vacances dont un centre dans le Morvan (cf 7.3)
- un Groupe d'Entraide Mutuelle GEM (cf 7.1.1)

Association POINT VERT 38-40 avenue Jean Jaurès - 91120 PALAISEAU - 01 60 10 07 69

http://pointvert.org/

RAISONNE

L'association RAISONNE est un réseau de bénévoles qui soutient les aidants, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, pouvant intervenir par exemple sur les trajets vers le soin ou la culture. **06 74 32 55 96**

raisonne@residencesoleil91.fr

SCHIZO ? … OUI !

Schizo-oui est une association d'usagers en santé mentale. Elle a pour objectifs prioritaires :

- Développer l'information à l'égard de tous
- Obtenir un développement des recherches en vue d'une meilleure connaissance de la maladie, d'un dépistage plus précoce et de la mise au point de soins de mieux en mieux adaptés
- Former les malades et les proches à la gestion de la maladie
- Veiller au respect des droits des personnes concernées
- Développer la solidarité de proximité et au plan international

Association Schizo ?... Oui ! 54 rue Vergniaud Bat D - 75013 PARIS – 01 45 89 49 44

http://www.schizo-oui.com/

VIVRE

VIVRE soutient des centres de réinsertion sociale, hébergement, orientation professionnelle

www.vivre-asso.com

3.8) Les Partenaires

Céapsy

Le **Céapsy** propose aux personnes concernées par les troubles psychiques et à leurs proches une information personnalisée, selon votre demande et les ressources de votre territoire en Île-de-France grâce à ses permanences d'accueil et d'orientation gratuites et anonymes.

Ces permanences sont accessibles sur rendez-vous dans leurs locaux ou sans rendez-vous par téléphone, email, vidéo-permanence.

Céapsy 102 avenue du Général Leclerc - 75014 PARIS - 01 88 40 38 80

https://www.ceapsy-idf.org

PSYCOM

Le **PSYCOM** a pour objet d'assurer des missions d'information, de communication, de formation et de conseil sur la santé mentale afin de participer à la lutte contre la stigmatisation, la discrimination et l'exclusion sociale des personnes vivant avec des troubles psychiques et leurs proches.

Sur son site internet le **PSYCOM** publie des brochures intéressantes pour comprendre la santé mentale et le rétablissement et pour s'orienter dans les nombreuses structures existantes, ainsi que lutter contre la stigmatisation.

https://www.psycom.org/comprendre/

https://www.psycom.org/sorienter/

https://www.psycom.org/sinformer/la-stigmatisation/ce-quon-peut-faire-contre-la-stigmatisation/

3.9) Le Rétablissement

La notion de « rétablissement » est née à partir des années 1970 dans les pays anglo-saxons. Le mouvement a été porté par les mouvements d'usagers avec notamment Patricia Deegan et Bill Anthony qui militaient pour la reprise du pouvoir d'agir. Son déploiement en France est beaucoup plus récent.

Le **rétablissement** correspond à un cheminement de la personne, dans la durée, pour reprendre le contrôle de sa vie et trouver sa place dans la société.

C'est une démarche personnelle de réappropriation du pouvoir d'agir (empowerment). Il s'agit de retrouver une citoyenneté pleine et entière après avoir réussi à contrôler ou vivre avec les symptômes et avoir réappris à exercer certaines habiletés de fonctionnement.

Le **rétablissement** est bien plus que la maîtrise des symptômes, c'est aussi et d'abord retrouver une estime de soi, des rôles valorisants et un bien-être.

La **réhabilitation psychosociale** désigne l'ensemble des mesures qui peuvent contribuer au rétablissement des personnes souffrant de troubles psychiques afin de favoriser leur autonomie et leur intégration dans la communauté.

https://www.unafam.org/troubles-et-handicap-psy/vers-le-retablissement

4) LES DROITS ET LES RESSOURCES



Les personnes en souffrance psychique peuvent bien souvent se trouver en situation de précarité financière notamment du fait d'une d'absence d'activité professionnelle.

Ce chapitre présente les principaux points d'entrée à l'aide sociale et les allocations qui peuvent s'ouvrir à eux du fait de la reconnaissance de leur handicap.

N'hésitez pas à vous faire aider par les assistants du service social

4.1) La reconnaissance de la situation du handicap pour l'ouverture des droits

La reconnaissance du handicap passe par la MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées) de l'ESSONNE qui exerce des missions d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leurs proches, d'attribution des droits ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap.

Elles reçoivent les :

- **demandes de cartes d'invalidité (CI) ou de priorité, d'invalidité avec besoin d'accompagnement, de stationnement**
- **demandes d'Allocation Adulte Handicap (AAH)**
- **demandes relatives au travail**
  - pour obtenir la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (**RQTH**)
  - pour obtenir une orientation et/ou une formation professionnelle
- **demandes d'orientation vers un établissement ou service médico-social** :
  - établissement médico-social (**Foyer de vie, FAM, MAS** …)
  - service d'accompagnement à la vie sociale (**SAVS**)
  - service d'accompagnement médico-social (**SAMSAH**)
- **demandes de Prestation de Compensation du Handicap (PCH)** qui peut se concrétiser par **:**
  - une aide humaine, une aide technique, une aide animalière
  - un aménagement du logement, du véhicule, frais de transport
  - une aide pour charges spécifiques ou exceptionnelles

Le formulaire de demande Cerfa 15692*01 et le certificat médical 15695*01 sont téléchargeables sur internet . Le formulaire de demande doit être signé par le demandeur. Ne pas hésiter à demander de l'aide à une assistante sociale d'hôpital psychiatrique ou du CCAS, ou à un référent Unafam. Un volet peut être rempli par la famille qui accompagne le demandeur.

https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides/formulaire-de-demande-la-mdph-cerfa-ndeg-1569201

https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/demarches/certificat-medical-formulaire-cerfa-ndeg-1569501

Le dossier de demande permet d'exprimer librement le projet de vie et les besoins de la personne handicapée, en relation avec sa situation. Ce projet de vie est facultatif, il peut être modifié à n'importe quel moment. Ce projet de vie permet à l'Equipe Pluridisciplinaire d'évaluer les besoins et de construire le Plan Personnalisé de Compensation.

Il est très important d'aider le patient à remplir son dossier, notamment pour la partie projet de vie. Par ailleurs, la partie médicale du dossier doit être renseignée de façon précise par le médecin, en tenant compte des impacts psychosociaux de la maladie.

Le dossier est évalué par la CDAPH (Commission des Droits et d'Autonomie des Personnes Handicapées) qui prend toutes les décisions relatives à l'ensemble des droits des personnes handicapées. Elle se prononce sur la base : de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire (notamment médicale), des souhaits présentés dans le projet de vie, et du plan de compensation proposé à la personne.

MDPH de l'ESSONNE 93 Rue Henri Rochefort 91000 Évry – 01 60 76 11 00

https://www.essonne.fr/sante-social-solidarite/handicap/mon-dossier

Les délais de réponse à une demande sont de 6 mois à 1 an.

Pour tout renouvellement du dossier, penser faire la demande au-moins 6 mois avant la fin des droits.

4.2) Les prestations « compensatoires »

4.2.1) L'Allocation Adulte Handicapé (AAH)

L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) est une prestation destinée à assurer un minimum de ressources aux personnes handicapées. C'est une allocation subsidiaire : les avantages d'invalidité, d'accident du travail ou de vieillesse, au sens large du terme, doivent être sollicités en priorité à l'AAH. A noter que, si la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) se prononce sur l'attribution, la CAF, pour sa part, vérifie le droit à percevoir.

C'est la date du dépôt de la demande qui fixe le point de départ de l'ouverture et du paiement du droit en cas d'acceptation (1er jour du mois civil qui suit la date du dépôt de la demande).

Conditions d'attribution : Elles sont liées à l'état du handicap. Est requis un taux d'incapacité :

- soit au moins égal à 80%
- soit compris entre 50% et 79%, qui se couple avec une condition supplémentaire, exigeant que la personne connaisse une Restriction Substantielle et Durable pour l'Accès à l'Emploi (RSDAE) compte tenu du handicap.

Avantages :

- l'affiliation gratuite et automatique au régime général et aux prestations de l'Assurance Maladie

(si le bénéficiaire de la prestation ne relève pas d'un autre régime obligatoire)

- une exonération de la taxe foncière, sous réserve de conditions de ressources et de cohabitation
- une réduction de la facture téléphonique (si abonnement à un service téléphonique fixe)

La CAF réduit l'AAH (on parle d'AAH différentiel) :

- si la personne perçoit d'autres revenus imposables (pension d'invalidité, indemnités journalières, salaire, chômage, revenus financiers imposables)
- en cas de séjour dans un établissement de santé et Maison d'Accueil Spécialisée (après 60 jours)

et selon les conditions de sa situation

- en cas de détention pénitentiaire

4.2.2) La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

La PCH est une aide financière personnalisée pour compenser les besoins liés à la perte d'autonomie.

Conditions d'attribution :

- avoir entre 20 et 60 ans (ou 75 ans si le handicap a été reconnu avant 60 ans, jusqu'à 65 ans pour les personnes toujours en activité professionnelle). Les enfants et adolescents peuvent aussi bénéficier de la PCH dès lors qu'ils répondent aux critères d'attribution de l'AEEH et de son complément.
- présenter une difficulté absolue pour la réalisation d'une activité quotidienne essentielle de la vie ou une difficulté grave pour deux activités

La compensation des besoins peut être effectuée selon différents leviers :

- aide **humaine** (c'est cette aide qui concerne le handicap psychique) : les actes essentiels (hygiène, alimentation, déplacements) qui ne sont pas effectués **de façon autonome**
- aide technique : tout instrument, équipement ou système acquis ou loué compensant les limitations d'activités dues au handicap (fauteuil, aides à la protection, aides pour manger, se laver, aide à la communication…)
- aménagement du domicile, du logement et surcoût du transport : concerne la résidence principale

et l'unité de vie (adaptation, circulation, changement de niveau, motorisation du portail…)

- charges spécifiques ou exceptionnelles : ce sont des dépenses permanentes et prévisibles n'ouvrant pas droit à une autre prise en charge (frais d'entretien des aides techniques, certains frais non remboursés, frais de séjour de vacances adaptées,…)
- aide animalière : elle doit être régulière et concourir à l'autonomie de la personne

4.2.3) La carte d'invalidité

La carte d'invalidité (CI) est attribuée :

- à toute personne ayant un taux d'incapacité de 80% (résidant en France + ou de nationalité

française résidant à l'étranger)

- à toute personne classée en 3e catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale (sans

évaluation du taux d'incapacité)

Date d'attribution : à compter du jour de la décision prise par la CDAPH

Durée d'attribution : Elle doit être déterminée en tenant compte notamment de l'évolution du handicap de la personne. L'âge de la personne handicapée constitue un élément à prendre en compte concomitamment. Elle peut être attribuée pour une durée comprise entre 1 et 10 ans, selon l'importance du handicap.

Avantages :

- une priorité d'accès aux places assises
- une priorité d'accès dans les files d'attente
- ½ part dans le calcul de l'impôt sur le revenu
- un droit de priorité dans l'attribution des logements sociaux, au même titre que d'autres

personnes prioritaires

4.2.4) La carte de priorité

La carte de priorité est attribuée : à toute personne ayant un taux d'incapacité entre 50% et 79% sur avis de la CDAPH

Avantages : une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun ou éviter les files d'attente dans certains lieux publics

4.2.5) La majoration pour vie autonome

La majoration pour la vie autonome, qui vise notamment à faciliter l'accès au logement, est versée automatiquement aux personnes qui remplissent les conditions suivantes :

- percevoir l'AAH à taux normal ou en complément d'un avantage vieillesse ou d'invalidité ou d'une

rente accident du travail

- avoir un taux d'incapacité au moins égal à 80%
- disposer d'un logement indépendant, bénéficier d'une aide au logement (Aide Personnelle au Logement ou Allocation de Logement Sociale ou Familiale), comme titulaire du droit, ou comme conjoint, concubin ou partenaire lié par un Pacs au titulaire du droit
- ne pas percevoir de revenu d'activité à caractère professionnel propre

Après accord de la MDPH, la majoration doit être directement demandée à la CAF (ou à la MSA) par l'intéressé.

4.3) Les dispositifs de droit commun

Les personnes malades psychiques bénéficient bien-sûr des droits et avantages d'aides sociales communs à l'ensemble de la population. Ce chapitre reprend uniquement les dispositifs les plus courants ; une fois de plus il est fortement recommandé de se rapprocher d'une assistante sociale pour obtenir des compléments d'information (notamment sur les critères d'obtention) et obtenir de l'aide sur leur mise en œuvre.

RSA (Revenu de Solidarité Active)	Une personne de nationalité française âgée d'au moins 25 ans peut bénéficier de cette aide si elle remplit un ensemble de conditions (lieu de résidence, ressources, ...). *S'adresser à la CAF*
ASPA (Aide de Solidarité aux Personnes Agées)	Cette l'allocation s'adresse aux personnes âgées. Elle dépend des ressources et de la situation familiale du demandeur. *S'adresser à la Caisse d'Assurance Vieillesse*
CMU (Couverture Maladie Universelle)	Cette prestation sociale permet l'accès au soin, le remboursement des soins, prestations et médicaments à toute personne résidant en France et qui n'est pas déjà couverte par un autre régime obligatoire d'assurance maladie. *S'adresser à la Caisse d'Assurance Maladie*
CMUC (Couverture Maladie Universelle Complémentaire)	Il s'agit d'une protection complémentaire santé gratuite accordée aux personnes remplissant certaines conditions de résidence et de ressources. Elle est attribuée par la Caisse d'Assurance Maladie ou certaines mutuelles. *S'adresser à la Caisse d'Assurance Maladie et à la mutuelle de l'intéressé*
APL (Aide Personnalisée au Logement)	Cette aide financière est destinée à réduire le montant du loyer du logement (ou de la mensualité d'emprunt immobilier). Elle est attribuée selon la nature de votre logement et la composition de la famille. *S'adresser à la CAF*
Aide Sociale à l'Hébergement des personnes handicapées	Cette aide est accordée par les Conseils Généraux dans certaines conditions, notamment de ressources, qui peuvent varier en fonction des types de structures, des modes d'accueil et des politiques des départements. *S'adresser au CCAS (ou à défaut à la mairie)*
Aide Sociale à l'Hébergement des personnes âgées	Une personne âgée qui ne dispose pas de ressources suffisantes pour payer ses frais d'hébergement (dans un établissement) peut solliciter une aide sociale pour couvrir en totalité ou en partie ses frais. *S'adresser à l'établissement d'hébergement*
APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)	Cette allocation est destinée à couvrir en partie les dépenses de toute nature concourant à l'autonomie des personnes âgées ayant besoin d'aides pour accomplir des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière. Elle est attribuée, sous certaines conditions, par les conseils généraux aux personnes hébergées à domicile. *S'adresser au CCAS ou au CLIC*
Aide à Domicile	Cette aide recouvre des services tels que ménage, portage de repas, aide à des actes essentiels de la vie. Elle est attribuée, sous certaines conditions, par les conseils généraux aux personnes hébergées à domicile. *S'adresser au CCAS ou au CLIC*
Aide au financement d'une mutuelle	Des dispositifs d'aide à l'accès à une mutuelle existent : au niveau des Caisses Primaires d'Assurance Maladie, au niveau de certaines mutuelles -> n'hésitez pas à les contacter.

5) LES MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE

5.1) Consultations juridiques

L'Unafam propose une consultation juridique, réservée aux adhérents Unafam : 01 53 06 30 43

Fragilis fait bénéficier les familles des compétences d'une avocate, d'un notaire et d'un cabinet de gestion de patrimoine, tous trois spécialisés, qui travaillent en équipe pour les conseiller et les accompagner. https://www.fragilis.fr/

Jiminy Conseil est un cabinet spécialisé dans le handicap psychique :

accueil@jiminyconseil.com

https://jiminyconseil.com/

Unapei donne des informations concernant les personnes sous protection juridique, sous forme de tableau récapitulatif sur le site :

https://www.unapei.org/publication/rendre-plus-lisibles-et-accessibles-les-regles-qui-concernent-les-personnes-protegees/

public@unapei.org

5.2) La Tutelle

La tutelle est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts.

Un tuteur représente la personne dans les actes de la vie courante.

Le juge peut faire la liste, à tout moment, des actes que la personne peut faire seule ou non, au cas par cas.

La tutelle s'applique uniquement en cas de stricte nécessité. Elle est prononcée sur la base d'un certificat médical circonstancié et seulement si une mesure moins contraignante, comme la sauvegarde de justice ou la curatelle, ne suffit pas à garantir une protection adaptée.

https://service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2120

5.3) La Curatelle

La curatelle est une mesure de protection juridique destinée à une personne majeure dont les facultés mentales ou corporelles sont altérées. Elle permet d'accompagner la personne dans les actes importants de la vie civile, sans la priver totalement de ses droits.

La curatelle est une mesure plus légère que la tutelle, qui limite de manière plus importante la capacité d'action du majeur protégé. La curatelle est mise en place uniquement si la sauvegarde de justice ne peut pas assurer une protection suffisante au majeur qui en a besoin.

Il existe 3 types de curatelles, simple, renforcée, aménagée, qui limitent plus ou moins les actes que la personne à protéger peut accomplir.

Curatelle simple : La personne à protéger accomplit seule les actes de gestion courante, dits actes administratifs ou actes conservatoires. Par exemple : gestion du compte bancaire, souscription d'un contrat d'assurance.

En revanche, la personne à protéger doit être assistée de son curateur pour des actes plus importants comme par exemple l'obtention d'un emprunt ou la vente d'un bien immobilier qui lui appartient.

Curatelle renforcée : En plus des actes de disposition prévus dans la curatelle simple, le curateur procède à la gestion du compte bancaire de la personne protégée et règle ses dépenses.

Curatelle aménagée : Il s'agit d'une curatelle dans laquelle les actes que la personne peut faire seule ou avec l'aide de son curateur est fixée par le juge. La curatelle est ainsi adaptée au plus près des besoins de la personne à protéger.

https://service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2094

5.4) La sauvegarde de justice

La sauvegarde de justice est une mesure de protection juridique de courte durée qui permet à un majeur d'être représenté pour accomplir certains actes.

Cette mesure peut éviter de prononcer une tutelle ou une curatelle, plus contraignantes. Le majeur conserve l'exercice de ses droits, sauf exception.

La sauvegarde de justice peut être une mesure immédiate en attendant la mise en place d'une tutelle ou d'une curatelle.

https://service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2075

5.5) L'habilitation familiale

L'habilitation familiale permet à un proche (descendant, ascendant, frère ou sœur, époux ou épouse, concubin, partenaire de Pacs) de solliciter l'autorisation du juge pour représenter une personne qui ne peut pas manifester sa volonté.

Elle permet aux proches d'une personne incapable de manifester sa volonté de la représenter dans tous les actes de sa vie ou certains seulement, selon son état.

L'habilitation familiale n'est ordonnée par le juge qu'en cas de nécessité. C'est le cas lorsque les règles habituelles de la représentation, (habilitation judiciaire aux fins de représentation du conjoint par exemple) ne permet pas suffisamment d'assurer les intérêts de la personne.

L'habilitation familiale n'entre pas dans le cadre des mesures de protection judiciaire. Contrairement aux régimes de sauvegarde de justice, tutelle ou curatelle, une fois la personne désignée pour recevoir l'habilitation familiale, le juge n'intervient plus.

https://service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33367

5.6) Le mandat de protection future

Toute personne majeure ou mineure émancipée (mandant) ne faisant pas l'objet d'une mesure de tutelle ou d'une habilitation familiale peut désigner à l'avance une ou plusieurs personnes (mandataire) pour la représenter.

Le jour où le mandant ne sera plus en état, physique ou mental, de pourvoir seul à ses intérêts, le mandataire pourra protéger les intérêts personnels et/ou patrimoniaux du mandant.

Les parents peuvent aussi utiliser le mandat pour leur enfant souffrant de maladie ou de handicap.

Le mandat de protection future ne fait perdre ni droits, ni capacité juridique au mandant. Il permet au mandataire d'agir à la place et au nom des intérêts du mandant. Si l'état du mandant le permet, le mandataire doit l'informer des actes qu'il diligente en son nom ou dans son intérêt.

L'objet du mandat peut porter :

•soit sur la personne du mandant,

•soit sur tout ou partie du patrimoine du mandant,

•soit sur les 2.

Il y a 3 organismes tutélaires en Essonne :

AJPC (Association Juridique Protection et	Parc Gutenberg Voie la Cardon 91120 PALAISEAU	Tel : 01 60 11 57 44
UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)	315 square des Champs-Elysées 91080 Courcouronnes	Tel : 01 60 91 30 30
ATE (Association Tutélaire Essonne)	4 Rue Charles Baudelaire 91000 Évry	Tel : 01 60 77 13 45

https://service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F16670

5.7) Droits des usagers

Rappelons l'article L-3211-1 du code de la santé publique : « Toute personne faisant l'objet de soins psychiques ou sa famille dispose du droit de s'adresser au praticien ou à l'équipe de santé mentale publique ou privée de son choix tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur psy correspondant à son lieu de résidence. » Cela ne convient pas aux urgences psychiatriques.

Chaque hôpital a une Commission Des Usagers (CDU) à laquelle on peut s'adresser directement. Sur l'hôpital GHNE, contacter la personne responsable des relations avec la parentèle au 01 69 15 90 16 ou :

relations.usagers@ghne.fr

RU.GHNE@gh-nord-essonne.fr

De plus, un membre de l'Unafam, au titre de Représentant des Usagers (RU) figure dans chaque clinique privée psychiatrique et hôpital public de l'Essonne. Le RU fait entendre la voix des usagers et défend leurs droits, en facilitant le dialogue entre les soignants, les patients et leur famille. Il est possible de faire appel au RU « Unafam » pour améliorer la relation avec l'établissement de soin. Contacter la délégation.

5.8) Droits sociaux

Site des droits sociaux généraux :

https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/accueil/

5.9) Gestion des ressources et du patrimoine

Unapei propose un guide très complet sur la gestion des ressources et du patrimoine des personnes handicapées, ainsi qu'un webinaire sur la transmission du patrimoine.

Guide à commander sur internet :

https://www.unapei.org/publication/la-gestion-des-ressources-et-du-patrimoine-des-personnes-handicapees-2/

Webinaire sur la transmission du patrimoine :

https://youtu.be/Q4wM19MVLAI

6) L 'HEBERGEMENT - LE LOGEMENT



Il existe une panoplie d'établissements pour aider les personnes à se loger.
En général, ils permettent de loger une personne déjà en situation de rétablissement depuis un certain temps. On peut comprendre que selon le degré d'autonomie de la personne, il va exister plusieurs types d'établissements.

Pour faire simple, du degré d'autonomie le plus fort au degré le plus faible, on cible :

- Habitat inclusif
- Foyer d'hébergement
- Résidence Accueil
- Foyer de vie
- FAM ou MAS

Mais cela n'est pas d'une rigueur absolue; par exemple on peut trouver dans certains habitats inclusifs des personnes assez peu autonomes.

Des aides financières existent pour faciliter l'accès au logement : APL (Aide Personnalisée au Logement), ALS (Allocation de Logement Sociale), FSL (Fonds de Solidarité Logement) -> *pour plus d'information, contactez la Caisse d'Allocation Familiale ou la circonscription d'action sociale du secteur.*

6.1) L'habitat inclusif

L'habitat inclusif est un logement ordinaire, meublé ou non, dans un environnement partagé et aménagé pour permettre à la fois la vie individuelle et le « vivre ensemble ». Selon le cas, il y a un accompagnant qui vient certains jours de la semaine pour proposer des activités en commun : loisirs , sorties, cuisine et repas partagés…

https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/actualite/quest-ce-que-lhabitat-inclusif

Rq : un SAVS (Service d'Aide à la Vie Sociale) peut aider le jeune adulte à faire cette demande. Dans certains cas, cet accompagnement est même exigé.

Quelques contacts :

Sur **Les Ulis** : 124 avenue des Champs Lasniers 91940 Les ULIS - 01 69 41 32 25

habitat.inclusif@adapei91.fr

contact@adapei91

Sur **Gometz le Chatel** :

habitat.inclusif@residencesoleil91.fr

https://gometzlechatel.fr/en/rb/1710074/association-de-parents-de-personnes-handicapees

Sur **Palaiseau** : Résidence ALFI Foyer de jeunes travailleurs 15 rue Emile Zola Palaiseau 01 49 95 29 80

Autres : Antin Résidence

https://www.antin-residences.fr/contact

6.2) Les foyers d'hébergement

Les **Foyers d'hébergement** assurent l'hébergement et l'entretien des personnes adultes handicapées **exerçant une activité pendant la journée**, en milieu ordinaire, dans un ESAT ou dans une Entreprise Adaptée. Il faut une orientation MDPH « **orientation vers un établissement ou service médico-social (ESMS) pour adultes** ».

https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/adultes-handicapes/foyer-hebergement-adultes-handicapes-252/rgn-ile-de-france.html#essonne

Centre d'hébergement CHAVY	16 rue du Cerçay Brunoy	01 60 47 92 92
Service d'accompagnement avec hébergement BELLAN	14 rue du 11 novembre Corbeil-Essonnes	01 69 22 37 70
Foyer d'hébergement Beaulieu	13 rue Beaulieu Dourdan	01 64 59 27 66
Foyer d'hébergement Les Thuyas	9 avenue d'Orléans Etrechy	01 60 80 35 22
EANM L'Horizon	2 rue de Seine Evry-courcouronnes	01 83 61 65 70
Foyer SETA	4 allée Mallarmé Evry-courcouronnes	01 64 97 15 79
Foyer d'hébergement Morsaintoise	6 rue Jules Vallès Morsang sur Orge	01 69 04 03 30
Foyer A2L	18 rue Tronchet Palaiseau	01 69 31 06 06
Foyer d'hébergement Les Roseaux	17 rue des Rossays Epinay sur Orge	01 69 79 65 90
Foyer d'hébergement Soleil	13 rue Nicolas Appert Massy	01 69 20 73 70
Foyer d'hébergement Les Aulnaies	13 avenue Carteron Verrières le Buisson	01 60 11 50 20
S.A.I.S	3 rue Boole Saint-Michel sur Orge	01 69 43 52 27

L'hébergement peut être en colocation, ou dans un petit studio aménagé de telle sorte que l'entretien du logement soit de la responsabilité de la personne.

Il est conseillé de déposer une demande dans plusieurs foyers en même temps afin d'optimiser ses chances, sachant que les personnes sur liste d'attente seront les premières contactées lorsqu'une place se libère.

Le principe du foyer est de développer l'autonomie de la personne dans le but qu'elle puisse prendre un jour un logement ordinaire.

6.3) Les Résidences Accueil

Les résidences d'accueil sont des structures de taille réduite, associant logements privatifs et espaces collectifs et favorisant les relations de la vie quotidienne entre les résidents et les hôtes. En général, il n'y a pas de personnel présent la nuit ni de service d'entretien du studio.

Leur spécificité est d'offrir aux résidents la garantie, si besoin, d'un accompagnement sanitaire et social, organisé dans le cadre de partenariats formalisés par des conventions, d'une part avec le secteur psychiatrique et d'autre part avec un service à la vie sociale (par exemple SAVS) ou un service médico- social pour adultes handicapés (par exemple SAMSAH).

Elles accueillent, sur candidature personnelle soumise à l'acceptation de l'établissement, des personnes :

- fragilisées et handicapées par des troubles psychiques mais suffisamment stabilisées pour respecter et bénéficier des règles de vie semi-collective
- suffisamment autonomes pour accéder à un logement privatif, dès lors qu'un accompagnement et des soins sont garantis
- dans une situation d'isolement ou d'exclusion sociale à faible niveau de ressources

L'accès à une résidence accueil est parfois soumise à une orientation de la MDPH, voire à une attribution de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) , parfois aussi de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) quand la personne a un handicap d'au-moins 80%.

Résidence de MASSY Maison de la Source	32 rue de Migneaux 91300 MASSY	S.N.L	01 69 58 77 58
Résidence de ORSAY Sésame	113 rue Aristide Briand 91400 ORSAY	Les amis de l'atelier	01 69 30 61 77
Résidence de PUSSAY	19 rue Etienne Laurent 91740 PUSSAY	A.L.V.E	06 02 38 62 07 01 69 84 72 64
Résidence MARCOUSSIS	33 rue Alfred Dubois 91460 MARCOUSSIS	Les amis de l'atelier	06 98 25 42 01
Résidence Le Clos du Renouveau	8 bis Joliot Curie 28100 DREUX	A.L.V.E	02 37 55 87 96
Résidence Martial Taugourdeau	86 rue François Foreau 28110 LUCE	A.L.V.E	02 37 21 28 75

6.4) Les foyers de vie

Les Foyers **de vie** offrent un **cadre de vie** semi-collectif, **valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. Le foyer de vie se concentre sur le soutien à l'autonomie**.

Elles accueillent des personnes fragilisées et handicapées par des troubles psychiques et dont la situation sociale et psychologique rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire, et à faible niveau de ressources. La personne a une chambre avec cabinet de toilette personnel et prend ses repas en commun.

Dans chacun des foyers de vie de l'A.L.V.E, un service d'accueil temporaire est mis en place : 2 ou 3 places sont réservées pour accueillir, lors de séjours n'excédant pas 90 jours par an, des personnes vivant habituellement dans leur famille.

https://alve.fr/index.php/les-foyers-de-vie/

Pour être accueilli dans un foyer de vie, il faut demander « **un établissement ou service médico-social (ESMS)**» à la MDPH.

Le chêne à 4 oreilles	57 avenue Charles De Gaulle 91220 BRETIGNY SUR ORGE	A.L.V.E	01 60 85 20 40
Maison du Coudray	8 rue du Bas Coudray 91000 CORBEIL-ESSONNES	A.L.V.E	01 83 35 07 40
La Pergola	29 rue du Saclas 91260 Juvisy sur Orge	A.L.V.E	01 69 78 16 05
Les Belles Fontaines	3 avenue du Général De Gaulle 91260 Juvisy/Orge	A.L.V.E	01 69 2139 33
Maison d'Edma	64 rue de Longjumeau 91300 MASSY	A.L.V.E	01 69 53 09 60

6.5) Les EAM (anciennement FAM) et les MAS (Etablissement d'Accueil Médicalisé ou Maison d'Accueil Spécialisée)

Les **EAM** (ou FAM) accueillent des personnes handicapées dans un état de dépendance totale ou partielle qui les rend inaptes à toute activité professionnelle et nécessite l'assistance d'une tierce personne pour effectuer la plupart des actes essentiels de la vie courante ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants. Les **MAS** accueillent des adultes handicapés en situation de très grande dépendance.

Pour bénéficier d'un EAM ou MAS, il faut demander « **un établissement ou service médico-social (ESMS)**» à la MDPH.

E.A.M. à BOURAY SUR JUINE	1 Place de L' Orme St Marc 91850 BOURAY SUR JUINE	A.D.A.P.E.I.	01 64 91 92 20
E.A.M. à DOURDAN	7 rue de l'Hermitage 91410 DOURDAN	I.A.E.D.S	01 64 59 32 07
F.A.M. à DRAVEIL	39 avenue de l'Europe 91210 DRAVEIL	Œuvre FALRET	01 69 39 24 50
E.A.M à DRAVEIL Le Val d'Essonne pour personnes **> 45 ans**	31 rue de l'Ermitage 91210 DRAVEIL		01 86 24 02 46

E.A.M à MENNECY	2 boulevard de la Verville 91540 MENNECY	Fondation Serge Dassaut	01 69 90 71 30
MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	Chemin du Larris BP 69 91152 ETAMPES CEDEX	EPS Barthélémy Durand	01 69 92 53 59
E.A.M Le Palleau à BALLANCOURT **> 45 ans**	1 rue du Docteur Tissier 91610 BALLANCOURT sur Essonne		06 75 01 10 73

6.6) Autres services possibles

SIAO Service Intégré d'Accueil et d'Orientation : Ce service est lié à La Croix Rouge et traite les demandes d'hébergement de toute personne en recherche de logement.

https://siao91.fr/hebergement

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : En cas de problèmes financiers importants ou de difficultés de logement, ce centre de chaque mairie peut aider à chercher des solutions d'urgence provisoires.

SNL Solidarité Nouvelle pour le Logement : Cette association accompagne des personnes en situation précaire et en recherche de logement.

La Maison de La Source à Massy répertoriée dans le tableau des « Résidences d'accueil" en fait partie.

https://www.solidarites-nouvelles-logement.org/

Les Amis de l'Atelier Voir section 3.7)

Ceapsy Voir section 3.8)

Garantie Visale Action Logement : Visale est le garant d'un futur logement pour une personne âgée de 18 et 30 ans, ou pour une personne de plus de 30 ans (accord soumis à conditions).

https://www.visale.fr/

7) LA VIE SOCIALE ET LES LOISIRS



Pour les personnes en situation de handicap psychique, l'accès à la vie sociale et aux loisirs reste indispensable (voire participe au processus de soin), aide à rompre l'isolement, à restaurer et maintenir les liens sociaux, à redonner confiance en soi.

Toutes les associations de loisirs, sportives et culturelles, présentes dans la cité, sont des portes d'entrée à l'intégration *(pour obtenir les coordonnées de ces associations, contactez par exemple la mairie, l'office de tourisme, le CIDJ).*

7.1) Les différents lieux de vie

7.1.1) Les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEMs)

Les GEMs ont été Introduits par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances.

Le GEM est un outil d'insertion dans la cité, de lutte contre l'isolement et de prévention de l'exclusion sociale de personnes en grande fragilité.

Le GEM est organisé sous forme associative et constitué entre personnes ayant des troubles de santé similaires les mettant en situation de vulnérabilité et de fragilité.

Le GEM offre un espace de soutien mutuel dans les difficultés rencontrées, notamment dans l'insertion sociale, professionnelle et citoyenne. Il propose à ses adhérents des activités et des loisirs.

GEM Rencontre et Partage	1 rue Neuve Saint Gilles 91100 Étampes http://intersection91.free.fr/index.htm	INTERSECTION	01 64 94 32 58
GEM La Bonne Etoile	35 bis rue Alexandre Soljenitsyne 91000 Evry http://intersection91.free.fr/index.htm	INTERSEC-TION	01 69 36 95 43 06 31 61 47 56
GEM Le Café curieux	2 bis rue René Colas 91390 Morsang-Sur-Orge http://leblogducafecurieux.blogspot.-com/	INTERSECTION	01 69 04 21 59
GEM L'Entracte	7 bis rue d'Auvergne 91120 Palaiseau http://gempalaiseau.blogspot.fr/	POINT VERT FNAPSY	01 70 27 16 49 06 48 74 29 24
GEM Les Copains d'abord	10 avenue de la République 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois http://intersection91.free.fr/index.htm	INTERSECTION	01 69 25 15 49
GEM Garaidance	6 avenue de la gare 91520 Egly http://www.aapise.fr/gem-garaidance/	AAPISE	07 78 32 24 94

7.1.2) Le Service d'Aide à la Vie Sociale (SAVS)

Voir 3.1)

7.1.3) La Maison Perchée

La Maison Perchée est une communauté accompagnant les jeunes adultes touchés par un trouble psychique, ainsi que leur entourage. Elle propose des rencontres avec des pairs-aidants, des activités, des groupes de parole.

Animée par des personnes souffrantes, la Maison Perchée adopte une approche non-médicalisée et ouverte à tous pour encourager une meilleure compréhension et appréhension de ces maladies.

La Maison Perchée propose en particulier le programme « **La Canopée** » qui est un parcours de rétablissement en ligne (sur internet) au sein de la communauté de pair-aidants de La Maison Perchée, pour les jeunes adultes vivant avec un trouble psychique.

https://www.maisonperchee.org/

7.2) Le sport adapté

Le sport peut être un véritable outil thérapeutique dans beaucoup de pathologies y compris dans les pathologies psychiatriques.

L'ensemble des disciplines proposées par la **Fédération Française du Sport Adapté** peuvent être pratiquées en sport loisir. Vous pouvez ainsi pratiquer des activités uniquement pour le plaisir, pour vous amuser, ou pour partager des moments conviviaux entre amis ou avec votre famille ou avec votre club.

Fédération Française du Sport Adapté - 01 42 73 90 00

http://www.ffsa.asso.fr/

Fédération Française du Sport Adapté en Ile de France

http://www.sportadapteiledefrance.org/

7.3) Les vacances adaptées

Il existe des associations qui organisent de petits séjours-vacances pour les personnes ayant des troubles psychiques. Se renseigner pour savoir si l'aidant doit accompagner.

Oeuvre Falret (cf 3.7)

Association POINT VERT (cf 3.7) 38-40 avenue Jean Jaurès - 91120 PALAISEAU – 01 60 10 07 69

http://pointvert.org/

Colina est une association non médicalisée qui propose un cheminement où jeunes et aidants retrouvent équilibre, pouvoir d'agir et lien social, grâce à la nature et à des aventures partagées au sein d'une communauté bienveillante. Elle organise des marches itinérantes avec le proche malade psychique.

colina-asso.org

8) LE TRAVAIL

8.1) La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

L'Etat aide les personnes en situation de handicap à se maintenir en emploi ou à trouver ou retrouver un emploi. Cette aide provient de différentes sources financières, avec notamment la contribution des entreprises ou des administrations assujetties à **l'Obligation d'Emploi de 6 % des Travailleurs en situation de Handicap (OETH),** qui doivent verser une contribution en cas de non atteinte de cet objectif.

Une des conditions liées à ces aides est l'obtention de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) décidée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH); voir paragraphe MDPH en 8.7).

Cette demande de RQTH qui ne pose pas de problèmes particuliers aux personnes avec un handicap visible peut être plus problématique pour les handicaps **invisibles**, en particulier pour les personnes malades psychiques dans le déni.

Pour les personnes refusant la demande de RQTH voir la section 8.12)

8.2) La réadaptation aux travail et les premières recherches : les Etablissements et Services de Pré-Orientation spécialisée (ESPO)

Le parcours vers la réinsertion professionnelle nécessite un niveau de rétablissement de la personne vis-à-vis de la maladie psychique, cf en 3.1 et 3.2 les SAVS et SAMSAH qui aident à commencer une démarche de rétablissement.

https://www.unafam.org/troubles-et-handicap-psy/vers-le-retablissement

Pour faciliter l'insertion professionnelle et affiner un projet professionnel, les ESPO proposent des stages de quelques mois. Ils sont considérés comme une entité de formation et la personne stagiaire est rémunérée en tant qu'apprenti.

L'accès aux ESPO est donné par la MDPH : la demande peut être faite en même temps que la RQTH.

ESPO en Ile de France :

- LADAPT - 11 rue du Bois Sauvage. 91000 – EVRY COURCOURONNES - 01 60 79 88 50 https://www.ladapt.net/etablissement-service-ile-de-france-essonne
- ESPO VIVRE Alexandre Dumas 45 rue de la division Leclerc. 94250 – GENTILLY 01 49 69 18 40 http://www.vivre-asso.com/cd_presentation.aspx
- ESPO 78 : 72 rue de l'étang de la tour. 78120 - RAMBOUILLET- 01 70 53 20 50 https://www.groupe-ugecam.fr/espo-78

Certains SAVS ou SAMSAH (cf 3.1 ou 3.2) peuvent aussi proposer un service d'accompagnement dans l'insertion professionnelle mais ce n'est pas systématique.

Enfin le guide de l'accompagnant dédié au handicap invisible, publié par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) peut être très utile :

laccompagnant.pdf

8.3) Etre accompagné sur l'orientation professionnelle et la recherche d'emploi

Construire un projet professionnel, cela se travaille.

L'outil essentiel pour connaitre toutes les aides est **Mon Parcours Handicap**, une plateforme d'information, d'orientation et de services pour les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants conçue, pour le compte de l'État, par la Caisse des Dépôts et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) :

https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/emploi

Pour une bonne orientation professionnelle, il est important de bien connaître ses goûts, centres d'intérêt, qualités et défauts.

Il faut lister les **compétences professionnelles** acquises.

Il est aussi essentiel d'identifier les **intérêts professionnels** : domaines d'activités, types de tâches, de mission et d'environnement de travail qui conviennent le mieux.

https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/emploi/je-fais-le-point-sur-mes-competences-et-mes-envies

https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/emploi/je-fais-le-point-sur-la-faisabilite-de-mon-projet- profes-sionnel

https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/emploi/qui-peut-maider-trouver-ma-voie-elaborer-mon- projet-professionnel

L'essentiel de l'orientation professionnelle et de la recherche d'emploi est l'accompagnement.

Les proches peuvent aider dans cet accompagnement mais aussi 2 entités distinctes :

- **Le Service Public de l'Emploi (SPE) a des conseillers en évolution professionnelle à France Travail et à CAP Emploi qui vous sont dédiés** (cf 8.4)
- **Le Dispositif Emploi Accompagné (DEA)** (cf 8.5)

Il faut garder à l'esprit que le processus d'orientation et de recherche d'emploi de France Travail peut prendre du temps alors que la personne en recherche d'emploi peut avoir intérêt à retrouver un travail rapidement pour améliorer son inclusion dans la société, ce qui contribuera à l'amélioration de son rétablissement. De nombreuses méthodes (IPS par exemple pour "Individual Placement and Support") poussent à prendre un emploi rapidement, quitte à en changer si cela ne convient pas. Les Dispositifs d'Emploi Accompagné connaissent bien ce type d'accompagnement (cf 8.5).

8.4) Le Service Public de L'Emploi (SPE) : France Travail, Cap Emploi et les Missions Locales

Le Service Public de l'Emploi (SPE) est constitué de France Travail , Cap Emploi et des Missions Locales.

Depuis 2024 Cap Emploi et France Travail travaillent en partenariat étroit et constituent une « Team Handicap ». Les personnes en situation de handicap sont d'abord reçues à France Travail dans un Lieu Unique d'Accueil (LUA) dédié aux personnes handicapées. Elles y sont aidées à construire leur parcours d'insertion professionnelle, Cap Emploi étant considéré comme l'expert de France Travail sur le handicap.

De plus France Travail et Cap Emploi se font aider par des prestataires spécifiques connaissant bien le handicap psychique pour cet accompagnement aux travers des Prestations d'Appuis Spécifiques (PAS)

En Essonne il y a 14 agences France Travail (appeler le **3949** ou le site de France Travail)

https://lannuaire.service-public.gouv.fr/navigation/ile-de-france/essonne/france_travail

Arpajon	2 Route d'Egly	Les Ulis	2 Avenue d'Alsace
Brétigny-sur-Orge	11 Rue Georges Charpak	Longjumeau	Rue Maurice
Corbeil-Essonnes	14 Quai Jacques Bourgoin	Palaiseau	9 Rue Edouard Branly
Dourdan	3 Avenue Eugene Vernholes	Sainte-Geneviève-des-Bois	141 Route de Corbei

Étampes	15 Rue de Saclas	Savigny-sur-Orge	11 Avenue du Garigliano
Évry-Courcouronnes	34 Cours Blaise Pasca	Viry-Châtillon	16 Rue de Ris
Juvisy-sur-Orge	83 Av de la Cour de France	Yerres	2 Place de la Gare

Cap Emploi 91

Immeuble le Mozart - 39 rue Paul Claudel - 91000 Evry-Courcouronnes - **01 69 75 11 50**

https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/service-public-de-l-emploi/article/cap-emploi

https://www.capemploi91.com/

Les acteurs des Prestations d'Appuis Spécifiques (PAS)

Club ARHIM (cf 3.7)

VIVRE (cf 3.7)

Œuvre FALRET (cf 3.7)

Les 19 **Missions Locales de l'Essonne** proposent beaucoup de dispositifs spécifiques pour l'insertion professionnelle des **jeunes de 16 à 25 ans** : la garantie jeunes, le PACEA (accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie), l'école de la 2ème chance, le parcours Epide, la formation en alternance, le contrat de professionnalisation.

https://lannuaire.service-public.gouv.fr/navigation/ile-de-france/essonne/mission_locale

Angerville	Espace Simone-Veil 13 avenue du Général-Leclerc (ouvert le lundi après-midi)
Brétigny-sur-Orge	Mission Locale des 3 Vallées 35 rue Édouard-Danaux
Brunoy	Val d'Yerres Emploi 101 rue Cerçay
Corbeil-Essonnes	4 bis boulevard Crété
Draveil	Maison de l'emploi 8 rue Henri-Dunant
Épinay-sous-Sénart	2 rue Georges-Bizet
Étampes	Mission Locale Sud Essonne 140 rue Saint-Jacques
Étrechy	26 rue Jean-Moulin (ouvert le mardi matin)
Grigny	8 place Henri Barbusse
Juvisy-sur-Orge	Mission Locale Nord Essonne 9 rue du Docteur-Vinot
Les Ulis	1 rue de l'Aube
Massy	10 avenue du Noyer-Lambert
Montgeron	Mission locale de l'emploi 44 rue du Général-Leclerc
Montgeron	Mission locale pour l'insertion professionnelle 2 bis avenue de la République
Palaiseau	18 avenue de Stalingrad
Sainte-Geneviève-des-Bois	27 avenue de Brétigny
Savigny-sur-Orge	27 Grande-Rue
Vigneux-sur-Seine	Maison de l'Emploi 38 bis rue Pierre-Marin
Viry-Châtillon	2 Place René-Coty

La Maison de l'Emploi de l'Insertion et de la Formation (**MEIF Paris-Saclay**) accompagne de manière renforcée les demandeurs d'emploi en situation de handicap.

https://meif-paris-saclay.fr/

Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) d'un mois maximum, que le conseiller CAP Emploi peut proposer :

https://immersion-facile.beta.gouv.fr/

Le service internet d'Accompagnement Numérique au Développement de l'Immersion (ANDi) permet de trouver une immersion proche du domicile.

Enfin le guide de l'accompagnant dédié au handicap invisible que vient de publier le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) peut être très utile aussi :

laccompagnant.pdf

https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/emploi/je-tente-une-immersion-professionnelle-pour- confirmer-mon-choix

8.5) Le Dispositif d'Emploi Accompagné (DEA)

Plus récemment, **le dispositif d'emploi accompagné** a été créé par la loi « Travail » du 8 août 2016 et le premier décret d'application a été publié début 2017.

L'emploi accompagné est un dispositif d'accompagnement soutenu permettant aux personnes en situation de handicap d'accéder plus facilement au marché du travail et de s'y maintenir dans la durée. Cet accompagnement est assuré par un référent unique (aussi appelé « job coach ») qui mobilise et coordonne l'ensemble des interlocuteurs utiles pour répondre aux besoins.

L'emploi accompagné repose sur :

- un accompagnement médico-social
- un soutien à l'insertion professionnelle

Il n'est pas limité dans le temps.

L'accès à ce dispositif est donné par la MDPH

https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/emploi-et-handicap/emploi-accompagne

https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/emploi/etre-salarie-en-milieu-ordinaire-avec-un-dispositif- demploi-accompagne

Il y a 2 DEAC (Dispositifs d'Emploi Accompagnés Conventionnés) en Essonne

(et 18 en Ile de France : voir l'annuaire ci-dessous)

ACCESSYL Fondation Franco-Britannique de Sillery 2 Rue de Charaintru 91360 ÉPINAY-SUR-ORGE

01 64 48 29 90 accessyl@ffbs-sillery.com

HANPLOI et MOI 91 Fondation des Amis de l'Atelier C/O WISPE

15 Avenue de Norvège 91978 COURTABOEUF CEDEX

contactpih91@amisdelatelier.org

https://www.emploi-accompagne.fr/

8.6) Autres possibilités ou associations significatives

Le **service civique** est ouvert aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans.

https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/emploi/laccompagnement-intensif-des-jeunes

Enfin, il existe plusieurs sites de recrutement de personnes en situation de handicap que les entreprises utilisent pour respecter l'OETH (Obligation d'Employer des Travailleurs Handicapés)

https://www.handicap-job.com/ http://www.handispensable.fr/ https://www.missionhandicap.com/

Coline.care est une association qui facilite la recherche d'emploi des personnes handicapées

https://www.coline.care/c/credit-cooperatif

Les Amis de L'Atelier est une association d'aide aux personnes handicapées psychiques notamment pour leur recherche d'emploi : voir section 3.7)

Duodays : Une journée de stage découverte en entreprise, non rémunérée, pour toutes personnes en situation de handicap, en général le 3ème jeudi du mois de novembre.

https://www.duoday.fr/

Salon annuel Hellohandicap :

https://www.hello-handicap.fr/home

Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées : SEEPH

https://www.semaine-emploi-handicap.com/

8.7) La MDPH

La MDPH est toujours un acteur clé pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap psychique

Les dossiers à construire auprès de la MDPH concernent la RQTH et certaines orientations professionnelles (partie D du Cerfa 15692*01 consacré à la situation professionnelle en documentant suffisamment le projet professionnel) mais il y a des évolutions récentes :

L'emploi en milieu ordinaire est un droit général pour tous et il n'y a plus de demande particulière à faire à la MDPH pour travailler en milieu ordinaire. Les entreprises adaptées qui font légalement partie du milieu ordinaire, quand bien même leur vocation est d'embaucher des personnes en situation de handicap, ne nécessite donc plus de demande à la MDPH.

Par contre l'emploi en ESAT et les formations en ESPO ou en ESRP nécessitent bien une décision de la MDPH.

Enfin le Dispositif Emploi Accompagné nécessitait au départ une décision de la MDPH. Il commence à pouvoir être accordé directement par le Service Public de l'Emploi (France Travail ou Cap Emploi) tout en continuant à être accordé aussi par la MDPH.

Le partage des responsabilités entre la MDPH et le SPE est en cours d'évolution dans un processus qui n'est pas encore finalisé : il faut donc bien se renseigner sur les formalités à mettre en place auprès des structures qui vont accueillir des personnes handicapées au moment de la demande.

8.8) Les entreprises ordinaires

Toutes les entreprises de plus de 20 salariés sont soumises à l'OETH (Obligation d'Employer des Travailleurs Handicapés); donc **avoir une RQTH** (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) peut aider à décrocher un poste ou à obtenir un aménagement de ce poste.

Mais est-il bon de mentionner la RQTH dans un CV et de parler du handicap lors de l'entretien ?

Si l'entreprise recherche spécifiquement un candidat handicapé, il y a tout intérêt à mentionner clairement son statut de personne handicapée (RQTH).

Si l'entreprise ne recherche pas spécifiquement un candidat handicapé, il est préférable d'attendre l'entretien pour évoquer son handicap (ou pas), et donc de ne pas le mentionner dans le CV et la lettre de motivation.

L'entretien d'embauche est avant tout l'occasion de présenter ses compétences et d'exprimer sa

motivation : le **handicap n'est pas le sujet central**.

Si le choix est d'évoquer le handicap, il faut privilégier des phrases simples et positives permettant au recruteur de comprendre les conséquences possibles de ce handicap sur l'emploi et exposer les solutions qui permettent de compenser le handicap : aménagement d'horaires, encadrement compréhensif.

https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/alternance/comment-parler-de-mon-handicap

Une entreprise **handi-accueillante** est une organisation qui non seulement respecte les réglementations en matière d'emploi des personnes en situation de handicap, mais va au-delà en créant un environnement de travail véritablement inclusif et accessible. Ces entreprises comprennent que l'inclusion des personnes handicapées n'est pas seulement une question de conformité légale, mais une opportunité d'enrichir leur culture d'entreprise, d'élargir la diversité des perspectives et d'améliorer l'innovation. Lien pour comprendre la spécificité d'une entreprise handi-accueillante :

https://www.coline.care/medias/advice/quelles-sont-les-entreprises-les-plus-handi-accueillantes

Exemple d'une entreprise handi-accueillante en aéronautique

https://www.hanvol-insertion.aero/

Café joyeux : A Paris, on peut rentrer dans un « Café joyeux » . Ces cafés favorisent l'inclusion des personnes en situation de handicap y compris psychique. Les postes proposés sont principalement sur la restauration mais des personnes en situation de handicap psychique peuvent demander des postes intellectuels. Envoyer un CV et une lettre de motivation à :

talents@cafejoyeux.com

8.9) Les Entreprises Adaptées (EA)

Les **Entreprises Adaptées (EA)** sont un acteur clé de l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap. Elles font partie légalement des entreprises ordinaires et ne demande donc plus d'orientation spécifique de la part de la MDPH. 55% au moins des personnes recrutées doivent être en situation de handicap

Description du travail en EA :

https://travail-emploi.gouv.fr/les-entreprises-adaptees-ea-et-entreprises-adaptees-de-travail-temporaire-eatt#:~:text=Une%20entreprise%20adapt%C3%A9e%20est%20une,%C3%A9loign%C3%A9es%20du%20march%C3%A9%20du%20travail

Le réseau **HOSMOZ** et L'Union Nationale des Entreprises Adaptées (**UNEA**) proposent une aide à la recherche d'un ESAT sur tout le territoire :

https://www.hosmoz.fr/Annuaire/

https://www.unea.fr/annuaire-des-entreprises-adaptees

En Essonne il y a 9 EA dans des secteurs d'activité différents :

Brétigny-sur-Orge : EA Parcoude (Association AAPISE)

Corbeil -Essonnes : EA ANRH

Epinay-sur-Orge : Le relais de Sillery (Association Sillery)

Etampes : EA ANRH

Evry : Yumaincap 41 Rue Paul Claudel

Palaiseau : Citad'ailes 7 rue de la Croix Martre

Villabé : Log'Ins

Villebon-sur-Yvette: CVSI EA Agence d'IDF

Wissous : Groom

8.10) Les ESAT

Les **Établissements et Services d'Aide par le Travail** (**ESAT)** sont un acteurs clé de l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Description du travail en ESAT :

https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/emploi/travailler-en-esat

Attention **le droit du travail ne s'applique pas intégralement aux ESAT et les travailleurs d'ESAT ne sont pas des salariés au sens du droit du travail**.

Pour être admis dans un ESAT, il faut en faire la demande à la MDPH.

L'ÉSAT peut être une étape pour se former, construire un projet professionnel, apprendre un métier, prendre confiance en soi et évoluer progressivement vers le milieu ordinaire de travail.

Il existe 2 types d'ESAT : l'ESAT classique et l'ESAT dit de transition destiné à accueillir un travailleur pour une durée limitée avant son retour vers un travail en milieu ordinaire. La plupart des ESAT ont des ateliers dans leur locaux mais beaucoup ont développé une activité « hors les murs » dans les locaux d'une entreprise qui passe contrat avec l'ESAT. Certains ESAT sont uniquement « hors les murs ».

Attention : beaucoup d'ESAT ont été conçus pour des personnes en situation de handicap mental, pas nécessairement de handicap psychique. Des actions particulières ont été mises en place par certains depuis 10 ans pour pouvoir prendre aussi des travailleurs en situation de handicap psychique.

Il faut en moyenne compter 1 an entre la demande et l'entrée en stage dans un ESAT.

En Essonne il y a 16 ESAT

Ville	Nom	Association	Téléphone
Athis-Mons	Ateliers des Guyards	CSFB Sillery	01 49 75 13 60
Auvers Saint Georges	Ateliers de Chagrenon	EPNACK (Etablissement public)	01 69 92 47 90
Bondoufle	Ateliers du Moulin	CSFB Sillery	01 69 11 24 10
Brétigny sur Orge	Ateliers du Vieux Chatres	AAPISE	01 60 85 23 90
Chevannes	Les Jardins de l'Aqueduc	La Société Philantropique	01 64 99 90 58
Corbeil-Essonnes	Atelier André Cailleau	ANRH	01 69 22 83 31
Dourdan	Atelier de l'Ermitage	IADES (proche de l'UNAPEI)	01 64 59 27 60
Etampes	ESAT Paul Besson	REVIVRE	01 64 94 50 36
Evry	ESAT hors les murs	L'ADAPT	01 60 79 88 50
Evry	Les Ateliers de la Nacelle	La Société Philantropique	01 60 91 66 66
Les Ulis	Mosaic	Les Amis de l'Atelier	01 64 86 41 10
Marcoussis	La Vie en Herbe	Les Amis de l'Atelier	01 64 49 36 75
Morsang-sur-Orge	Les Ateliers Morsantois	Altérité	01 69 04 04 73
Palaiseau	La Cardon	Altérité	01 69 31 70 90
Villebon sur Yvette	Ateliers de la Prairie	CSFB Sillery	01 69 09 01 38
Yerres	La Chataigneraie	Altérité	01 69 49 69 69

Les ESAT particulièrement adaptés au handicap psychique sont :

- l'ESAT hors les murs de LADAPT à Evry - 01 60 79 88 50
- l'ESAT de transition Jean Caurant à Bagneux dans le 92 - 01 47 46 87 47
- l'ESAT Les Amis de l'Atelier à Chatenay-Malabry dans le 92 - 01 46 29 59 10
- l'ESAT Cotra à Fontenay-le-Fleury dans le 78 - 01 30 07 10 00

Les ESAT de LADAPT à Evry et Jean Caurant à Bagneux sont des ESAT de transition qui préparent au milieu ordinaire via un coaching approprié.

Certains ESAT accueillent de plus en plus de personnes en situation de handicap psychique, mais pour des stages essentiellement manuels, cuisine, jardinage, tri (numéros de téléphone tableau ci-dessus):

- l'ESAT Mosaïc aux Ulis
- l'ESAT Les Ateliers Morsantois à Morsang sur Orge
- l'ESAT La Cardon à Palaiseau

Le réseau HOSMOZ aide à la recherche d'ESAT sur tout le territoire :

https://www.hosmoz.fr/Annuaire/

8.11) Les Etablissements et Services de Réadaptation Professionnelle (ESRP)

Les **ESRP** proposent des stages de longue durée de rééducation professionnelle permettant aux personnes handicapées de suivre une formation qualifiante avec la possibilité d'être rémunérée. Les frais de formation sont pris en charge par l'assurance maladie. Il faut une RQTH et une orientation professionnelle à demander à la MDPH.

Il y a 4 ESRP en Essonne :

ESRP de **Sillery** 2 rue de Charaintru. 91360 - **EPINAY SUR ORGE** - 01 64 48 29 90

crp@ffbs-sillery.com

http://www.ffbs-sillery.com/crp-sillery

ESRP de **Beauvoir** 33 avenue de Mousseau 91035 **EVRY**

https://www.groupe-ugecam.fr/esrp-beauvoir

ESRP **Jean Moulin** 8 rue Roger Clavier. 91700 – **FLEURY-MEROGIS**

https://esrpjeanmoulin.fr/

ESRP **EPNAK** 1 rue de l'Ermitage 91450 – **SOISY SUR SEINE**

https://formation.epnak.org/soisy-sur-seine/

8.12) Sans la RQTH avec des dispositifs de Job coaching

Mogador et **Club House** sont des associations qui ont un dispositif d'accompagnement similaire à celui de l'emploi accompagné, **sans qu'il soit nécessaire pour la personne concernée d'avoir obtenu la RQTH.**

Mogador :

https://www.lad.fr/unite/espace-mogador

Club House et Collectif d'Entraide et d'Insertion Sociale Professionnelle (CEISP) :

https://www.clubhousefrance.org/

https://www.clubhousefrance.org/communique-de-presse/collectifs-dentraide/

MEIF Paris-Saclay (Maison de l'Emploi de l'Insertion et de la Formation) accompagne de manière renforcée les demandeurs d'emploi en situation difficile pour accéder au marché du travail.

https://meif-paris-saclay.fr/

9) LES SOINS POUR LES ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES ENTRE 16 ET 25 ANS



Dans la mesure où la reconnaissance du handicap psychique s'effectue le plus souvent après l'adolescence, ce Guide est principalement consacré aux structures et services à destination des adultes. Néanmoins, le présent chapitre a vocation à dresser quelques pistes d'orientation pour les aidants (professionnels et parents) de jeunes (0-25 ans) souffrant de troubles du comportement et de troubles psychiques.



9.1) Premières consultations

9.1.1) Consultation Spécialisée pour Adolescents et Jeunes Adultes (CSAJA)

La Consultation Spécialisée pour Adolescents et Jeunes Adultes (CSAJA) est un dispositif de détection précoce pour les jeunes essonniens âgés **de 16 à 25 ans**.

Elle accueille des jeunes présentant des symptômes inquiétants (troubles du comportement, retrait social, addictions …) qui pourraient être les premiers signes de l'émergence d'une pathologie psychiatrique.

Ces jeunes sont en demande d'aide mais ils n'ont encore jamais consulté en psychiatrie.

Après une évaluation médicale et neuro-psychologique, un plan de soin personnalisé est proposé pour limiter les effets de la maladie et préserver les capacités cognitives du jeune.

Le centre de consultation est : Maison des Rossays 24 rue des Rossays 91600 Savigny sur Orge -

du lundi au vendredi 9h30 -16h30 : 01 69 24 09 64 csaja@eps-etampes.fr

https://www.santepsyjeunes.fr/media/pages/cartographie-des-dispositifs-intervention-precoce/cedip-csaja-centre-de-detection-et-d-intervention-precoce-consultation-specialisees-adolescents-jeunes-adultes/8e617f7ddb-1744293035/cepid-csaja_pro_18112019_web.pdf

9.1.2) Dispositif Départemental de Crise pour Enfants et Adolescents (DDCEA)

Ce dispositif, qui s'adresse aux enfants/adolescents entre 0 et 18 ans élabore un projet de soins et propose une prise en charge de 6 semaines maximum. Des interventions à domicile sont possibles.

2 route de Longpont 91700 Sainte Geneviève des Bois - 01 69 46 51 25

ddcea@eps-etampes.fr

9.1.3) Les Centres Médico Psychologiques -Enfant/adolescent (CMP)

Les CMP Enfant/adolescent assurent des consultations, des diagnostics et des soins ambulatoires pour des enfants et adolescents jusqu'à **17 ou 18 ans**, plutôt 17 ans car le passage à la majorité pendant la première année de soin pose le problème de transfert de dossier dans un CMP adultes (cf 2.2.1), les CMP adultes n'étant pas les mêmes établissements que les CMP pour mineurs.

La demande de consultation dans un CMP Enfant/adolescent se fait à l'initiative des parents, sauf une exception pour laquelle l'initiative est celle de l'adolescent (voir tableau ci-dessous).

Il peut y avoir un délai d'attente allant jusqu'à 1 an , voire plus. Le délai tient compte de la situation d'urgence.

Les CMP sont sectorisés. La liste est accessible par

https://www.retab.fr/rechercheV2.php?cp=CMP+en+essonne

(*Ecrire CMP Enfant/adolescent comme nom de la structure; préciser le numéro du département ou bien celui de la commune*).

Sur Barthélémy-Durand (BD), *(l'astérisque sur la ville correspond à un délai d'attente dépassant 1 an)* :

Arpajon *	[0:18] ans	25 bis route d'egli	01 64 90 00 97
Champlan *	[0:18] ans	3 rue des Clotais	01 69 10 90 70
Dourdan *	[0:17] ans	22 rue Dubertrand	01 64 59 20 20
Etampes	[0:18] ans	33 rue Van Loo	01 69 16 11 30
La Ferté Alais	[0:17] ans	1 rue de la Corne	01 64 57 67 22
Longpont/Orge	[0:17] ans	10 chemin Croix du Mesnil	01 64 49 02 42
Longjumeau	[0:18] ans	86 boulevard du Docteur Cathelin	01 64 48 70 78
Milly la Forêt	[0:18] ans	Place de la République	01 64 98 87 34
Saint-Michel/Orge	[0:18] ans	15 allée de la Butte	01 60 15 19 77
Savigny/Orge	[14:18] ans	13 rue Joliot Curie	01 69 12 37 03
Savigny/Orge L'entretemps **à l'initiative du mineur sans délai d'attente**	[14:18] ans	33 grande rue	01 69 44 31 36

Sur CHSF :

Evry *	[3:18] ans	110 grande place de l'Agora	01 61 69 65 02
Corbeil-Essonnes	[0:18] ans	15 boulevard Henri Dunant	01 61 69 60 00

Sur GHNE : voir CEPIA au paragraphe ci-dessous 9.1.4)

9.1.4) Le Centre d'Evaluation Précoce et d'Intervention pour Adolescents (CEPIA) au GHNE

Le CEPIA est une équipe de repérage et d'intervention précoce pour les pathologies psychiatriques émergentes de l'adolescent.

Elle prend en charge les adolescents âgés **de 12 à 17 ans** grâce à un dispositif ambulatoire mobiles qui s'articule entre :

- Un travail de liaison avec les urgences adultes et pédiatriques du Centre Hospitalier d'Orsay, du lundi au vendredi, de 14 à 17h
- La possibilité d'une évaluation multidisciplinaire ambulatoire approfondie, sur une durée de 3 semaines, dans le cadre d'un « protocole d'urgence »
- Au terme de cette évaluation, le patient et sa famille bénéficient d'un compte-rendu détaillé et d'une orientation spécifique et individualisée

- Un accueil programmé, au sein de notre CMP sectorisé, sous forme de consultations individuelles, d'entretiens familiaux, d'ateliers thérapeutiques et/ou de visites à domicile sur prescription médicale
- L'équipe du CEPIA travaille, en collaboration étroite, avec l'équipe d'UNISONJE la question de la transition entre la psychiatrie de l'adolescent et celle du jeune adulte.

Secrétariat : 01 69 29 76 27 du lundi au vendredi de 09h30 à 17h00

Situé au Château du Grand Mesnil – Voie Kastler – 91440 Bures-sur-Yvette

https://www.gh-nord-essonne.fr/consultation/cepia/

Vidéo de une heure sur le fonctionnement du CEPIA :

https://ow.ly/kuPv50YMJ1Q

9.2) Soins en hôpital ou clinique privée

9.2.1) Unité de soins pour Jeunes (UnisonJe)

Au Grand Mesnil à Bures sur Yvette, l'**unité de soins pour les jeunes (UnIsonJe)** accueille les jeunes de **17 à 25 ans** en souffrance psychique et en demande d'aide, d'accompagnement et d'écoute, soit en consultation externe soit au cours d'une hospitalisation.

Une équipe de Case Managers, psychomotriciennes et neuropsychologues, encadrée par un cadre de santé et un psychiatre examine la demande, les besoins et les ressources du jeune et met en place un accompagnement individualisé et global. La prise en charge est individuelle et/ou en groupe. A sa sortie, le jeune continue à bénéficier d'un accompagnement progressif vers une autonomie socio- professionnelle. Il peut être pris en charge à l'extérieur mais un contact est maintenu sur le long terme.

Secrétariat : 01 69 29 75 70

unisonje@ghne.fr

https://www.gh-nord-essonne.fr/service/unite-de-soins-pour-les-jeunes-unisonje/

9.2.2) Hospitalisation : La Maison de L'Olivier (MDO)

La **Maison De l'Olivier** est une unité fonctionnelle du service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, **de 12 à 17 ans**, rattachée au Pôle Psychiatrie, du Groupe Hospitalier Nord Essonne, site d'Orsay.

Avant toute hospitalisation, une consultation de préadmission est effectuée, suite à un adressage médical. L'hospitalisation est posée par un pédopsychiatre du service.

Cette unité fermée de 8 lits est **non sectorisée** et accueille pour une durée de 3 semaines à 3 mois tous types de pathologie psychiatrique. Le travail est intégratif (psychodynamique, neuroscientifique, thérapie familiale systémique). Au-delà des prises en charge individuelles, cette unité offre plusieurs ateliers thérapeutiques réalisés en groupe.

Maison De l'Olivier : Domaine du Grand Mesnil Voie Kastler 91440 Bures-sur-Yvette - 01 82 72 45 50

Prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 9h30 à 17h00 : 01 82 72 45 41

https://www.gh-nord-essonne.fr/service/unite-dhospitalisation-temps-plein-12-a-17-ans-maison-de-lolivier/

9.2.3) Unité d'Hospitalisation Pour Adolescents (UHPA)

L'Unité d'Hospitalisation pour Adolescents (UHPA) est un dispositif complet de prise en charge psychiatrique des adolescents résidant en Essonne. Cette structure comporte 10 lits, qui permettent des prises en charge intensives et de courte durée, pour répondre aux situations d'urgence et de détresse aiguës.

La durée de prise en charge est limitée à 3 semaines, renouvelable 3 fois. La population accueillie est âgée **de 13 à 18 ans**, avec une tolérance d'un an en plus ou en moins. Elle est adressée à cette unité par les services de psychiatrie de secteur ou les services d'urgence des hôpitaux. Il n'y a pas d'admission directe dans cette structure.

UHPA : 2 route de Longpont - 91700 Ste Geneviève des Bois (tel : 01 69 46 86 67)

https://www.sante.fr/centre-hospitalier-specialise-de-lutte-contre-les-maladies-mentales/sainte-genevieve-des-bois/eps-barthelemy-durand-site-sainte-genevieve-des-bois/unite-dhospitalisation-pour-adolescents-uhpa-13-18ans

9.2.4) Hôpital pour Grands Adolescents et Jeunes Adultes (GAJA)

L'Établissement Public de Santé Barthélemy Durand (Essonne), complète son offre de soin avec la création d'une Unité d'Hospitalisation et de Transition pour les Grands Adolescents et Jeunes Adultes, **de 16 à 25 ans**, offrant un capacité de 26 lits mêlant de l'hospitalisation programmée et de crise.

Avenue du 8 Mai 1945 , 91150 Étampes - secretariat.g04.GAJA@eps-etampes.fr - 01 69 92 52 52

https://www.santementale.fr/2024/07/detection-et-intervention-precoce-pour-les-grands-adolescents-et-jeunes-adultes-en-essonne/

https://www.retab.fr/18060/page-de-unite-dhospitalisation-grand-adolescents-et-jeunes-adultes---eps-bar-thelemy-durand-a-91150-etampes

9.2.5) L'hôpital Sainte-Anne à Paris

Centre d'Evaluation pour Jeunes Adultes et Adolescents (C'JAAD) - 01 45 65 81 48 ou 81 54

Le C'JAAD s'adresse à des adolescents et jeunes adultes de 15 à 30 ans qui rencontrent des difficultés psychologiques retentissant sur leur scolarité, activité professionnelle ou leur vie sociale ; ils peuvent avoir une problématique d'usage de substances ou présenter des symptômes psychiatriques préoccupants. Entretiens, consultations, tests psychologiques et exploration biologique sont proposés, permettant d'établir un diagnostic de la situation.

9.2.6) Clinique Le Pôle Ado

Situé à Crosne, à 20 kms de Paris, le Pôle Ado dispose de 3 unités de prise en charge pour adolescents.

https://www.emeis.fr/fr/nos-cliniques-psy/ile-france/essonne/crosne/clinique-pole-ado

9.3) Les suivis thérapeutiques

9.3.1) Les hôpitaux de jour pour adolescents

L'hôpital de jour fonctionne avec un grand nombre de professionnels de catégories différentes : psychiatres, psychologues, éducateurs spécialisés, orthophonistes, psychomotriciens. L'action institutionnelle se compose d'activités thérapeutiques en groupe, d'un enseignement spécialisé, de traitements individuels psychothérapiques et rééducatifs, du travail relationnel avec les parents et du travail d'équipe (réunion de synthèse, relation avec le CMP où des actions thérapeutiques sont souvent poursuivies, relation avec l'école, les services sociaux...). Chaque enfant est l'objet d'un projet thérapeutique individualisé. Ces structures sont proposées par le médecin psychiatre du CMP.

Exemples d'hôpitaux de jour pour adolescents :

La **Maison du Cèdre** 2 route de Longpont à Ste Geneviève des Bois - 01 60 15 00 64

La **Maison de l'Olivier** : à Bures sur Yvette => lire PEP'IT en 9.3.2)

La Maison de Solenn (Structure de l'hôpital Cochin de Paris) 97 boulevard de Port-Royal - 75014 Paris 01 58 41 24 24

Clinique Le Pôle Ado 2 bis Place Boileau 91560 Crosne - 01 69 49 67 20 cf 9.2.6)

9.3.2) Premier Episode Psychotique et d'InTervention précoce (PEP'IT)

L'Hôpital de jour pour adolescents (de 12 à 17 ans) PEP'IT situé à la Maison de l'olivier à Bures sur Yvette est un accueil séquentiel du lundi au vendredi par une équipe pluridisciplinaire

- Groupes thérapeutiques et groupes de parole
- Enseignement spécialisé : Accueil et évaluation, Orientation, Suivi, Mise en place d'un soutien diversifié lors de scolarisation à domicile-CNED, Lien avec les collèges et les lycées

Secrétariat : 01 82 72 45 41 admission.pepit@gh-nord-essonne.fr suite à un adressage médical.

https://www.gh-nord-essonne.fr/consultation/psychiatrie-hopital-de-jour-3-a-17ans/

9.4) Les lieux d'écoute et sites d'aide

9.4.1) Points d'Accueil et d'Ecoute des Jeunes (PAEJ)

Les PAEJ offrent une écoute, un accueil et une orientation aux jeunes âgés de 12 à 25 ans et peuvent accueillir les parents.

Ces structures accueillent de façon inconditionnelle, gratuite et confidentielle, sans rendez vous, seul ou en groupe jeunes ou parents souhaitant recevoir un appui, un conseil, une orientation, dès lors qu'ils rencontrent une difficulté concernant la santé de façon la plus large : mal être, souffrance, dévalorisation, échec, attitude conflictuelle, difficultés scolaires ou relationnelles, conduites de rupture, violentes ou dépendantes, décrochage social, scolaire. Cet accueil est subsidiaire aux dispositifs existants et de droit commun et n'offre pas de soin. Voir liste des PAEJ sur le lien

https://solidarites.gouv.fr/points-accueil-et-ecoute-jeunes-paej-0

9.4.2) La Maison Des Adolescents (MDA)

La **MDA** est un espace pour adolescents âgés de 11 à 25 ans. Une équipe est là pour répondre à leurs questionnements. La structure s'adresse aussi aux parents.

MDA de l'Essonne : 7 rue Paul Langevin 91700 Sainte Geneviève des Bois 01 60 15 26 22

http://maisondesadolescents91.fr/

9.4.3) Harcèlement

Marion La Main Tendue est une association pour protéger les enfants du **harcèlement scolaire** et du **cyberharcèlement**.

1 rue Terre Neuve 91940 Les Ulis - 01 69 30 40 14

https://marionlamaintendue.com/

9.4.4) Suicide

cf 3.6)

j

9.4.5) Addictions

L'association **OPPELIA RESSOURCES 91** mène des actions de prévention des addictions et conduites à risque à l'adolescence. 3 rue Condorcet 91260 Juvisy sur Orge - 01 69 21 06 72 ressources.prevention@oppelia.fr

https://www.drogues-info-service.fr/Adresses-utiles/4830

9.4.6) PSYCOM et autres sites d'information et d'aide

Sites d'informations su la santé mentale des jeunes :

PSYCOM :

https://www.psycom.org/sinformer/la-sante-mentale/la-sante-mentale-des-jeunes/

www.santepsyjeunes.fr

Nouvelle plate-forme pour la santé mentale des jeunes :

https://my-mood.fr

Sites d'écoute et d'échange entre jeunes à l'association **CAPU**

https://associationcapu.com/

La Maison Perchée :

www.maisonperchee.org

Sur différents problèmes qui surviennent à l'adolescence :

www.filsantejeunes.com

9.5) Etudes et apprentissages

9.5.1) Les Dispositifs Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (DITEP) ou Services d'Accompagnement Thérapeutiques et Pédagogiques (SATEP)

Les Dispositifs Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (DITEP) ont pour mission d'accueillir des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques s'exprimant par des troubles du comportement perturbant gravement leur socialisation et leur accès à la scolarité et à l'apprentissage.

Les DITEP conjuguent au sein d'une même équipe institutionnelle, des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.

Les objectifs des DITEP sont de :
- Préserver le lien avec le milieu ordinaire de vie (social et familial) et apporter un soutien aux parents et aux proches.

- Proposer plusieurs modalités de scolarisation en lien avec les établissements d'enseignement de proximité (l'enseignement est dispensé soit dans l'établissement par des enseignants spécialisés, soit en intégration dans des classes, ordinaires ou spécialisées).

- Rechercher les dispositifs de formation générale et professionnelle appropriés.

L'orientation vers un DITEP se fait par décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Liste en Essonne :

https://ash91.ac-versailles.fr/itep-ditep-satep/

9.5.2) Cliniques de soins-études de la fondation Santé des Etudiants de France (FSEF)

La **Fondation Santé des Etudiants de France (FSEF)** a pour mission essentielle de permettre à des jeunes malades de bénéficier de soins médicaux tout en leur donnant la possibilité de poursuivre efficacement leurs études universitaires ou leur scolarité. Elle propose une prise en charge globale et personnalisée.

https://fsef-sante-etudes.fr/

Le **modèle soins-études** permet de soigner le sujet et sa maladie dans sa globalité. En proposant une prise en charge pédagogique adaptée, la scolarité va devenir un élément positif supplémentaire dans le combat contre la maladie.

Il y a 4 cliniques psychiatriques soins-études en ILE DE FRANCE

Clinique Dupré	30, avenue Franklin Roosevelt BP 101, 92333 Sceaux cedex	Tel : 01 40 91 50 50
Clinique Georges Heuyer	68, rue des Grands Moulins 75013 Paris	Tel : 01 45 85 25 17
Centre Médical et Pédagogique pour Adolescents	19, rue du Docteur Lardanchet 77610 Neufmoutiers-en-Brie	Tel : 01 64 42 46 46
Centre Jacques Arnaud	5, rue Pasteur 95570 BOUFFEMONT	Tel : 01 39 35 35 35
Centre du Parc de St-Cloud	26°28 rue Pradier 92410 Ville d'array	Tél : 01 47 09 56 65

9.5.3) Les Bureaux d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU) pour étudiants

Les Bureaux d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU) sont des centres de consultation pour les étudiants qui souhaitent une aide psychologique.

Les BAPU aident les étudiants dans ce moment particulier où la famille s'efface, alors que l'environnement social n'est pas encore porteur d'identité.

Les consultations des Bureaux d'aide psychologique universitaire (BAPU) sont prises en charge par les organismes de sécurité sociale à 100%.

https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/jeunes-handicapes/bureau-d-aide-psychologique-universitaire--b-a-p-u---221/rgn-ile-de-france.html#google_vignette

9.5.4) Apprentissages en vue d'une réhabilitation

Quand le jeune a été déscolarisé pendant sa période psychotique et qu'il souhaite reprendre, une fois stabilisé par son traitement, une voie professionnelle, il existe des structures d'orientation professionnelle qui proposent des stages et un accompagnement dans cette voie. Le jeune doit demander sur un dossier **MDPH , l'orientation professionnelle** et cocher la case de son choix parmi :

- Etablissement et Services de Réadaptation Professionnelle (**ESRP**) : cf 8.11)

- Etablissement et Service de Pré-Orientation (**CPO**) **(ESPO**) : cf 8.2)
- Unité d'évaluation, de Réentraînement et d'Orientation Sociale et socioprofessionnelle pour personnes cérébro-lésées (**UEROS**)

https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/glossaire/ueros

- Établissement et Service d'Aide par le Travail (**ESAT**) : cf 8.10)
- Marché du travail avec accompagnement par le dispositif Emploi Accompagné **EA**: cf 8.5)

- Les Missions locales pour jeunes : cf 8.4)

9.5.5) Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA)

Un EREA est un établissement public qui accueille des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale ou rencontrant des difficultés liées à une situation de handicap physique ou psychique. Il en existe en Essonne axé sur l'apprentissage manuel (maçon, jardinier, menuisier).

http://www.ereaollainville.fr/

9.5.6) Les Formations Ouvertes A Distance : FOAD/ CNAM

Les études au lycée peuvent être menées avec une formation à distance. Se rapprocher du conseiller pédagogique du lycée.

https://cnam-idf.fr/formations/hors-temps-de-travail/nos-modalites/formation-ouverte-a-distance

10) POUR LES AIDANTS

Le rôle des aidants, souvent la famille proche , est crucial dans le rétablissement de la personne malade psychique. En même temps , elle est au début désorientée par les attitudes de son proche malade, souvent par méconnaissance de la maladie psychique. Relire la section 1) , en particulier « *quelle attitude adopter ?* »

D'autre part , la famille est elle aussi confrontée à de grandes souffrances ainsi qu'à un sentiment d'isolement. Néanmoins il existe des associations , dont l'Unafam, pour accompagner, soutenir et soulager ces personnes aidantes.

10.1) Numéros de téléphone

Service « écoute-famille » de l'UNAFAM 01 42 63 03 03

Consultation psychiatre de l'Unafam 01 53 06 30 43 (sans le proche concerné)

Consultation avocats de l'Unafam 01 53 06 30 43 (réservé aux adhérents Unafam)

Service social de l'Unafam 01 53 06 11 43

Consultation soutien aux parents ayant des troubles psychiques 01 53 06 30 43

PSY Ile de France 01 48 00 48 00 en cas d'urgence

Services d'écoute des jeunes aidants qui ont un parent malade : 06 03 42 22 04 (voir 10.7)

https://falret.org/services-etablissements/etablissements-services-les-funambules/

Service d'écoute des personnes âgées maltraitées : 3977

Service d'écoute pour aidants confrontés à l'addiction d'un proche : 01 84 72 94 72

Service pour signaler une maltraitance sur un adulte vulnérable ou pas : 3133

Service pour agir en cas de suspicion de violences faites à un enfant : 119

Service d'urgence et d'aide pour les femmes victimes de violence : 3919

10.2) Les groupes de parole et café-rencontre Unafam

L'Unafam propose des lieux de rencontre et de partage entre aidants, ainsi que des formations gratuites sur les maladies psychiques et le comportement à adopter face à un malade psychique.

https://www.unafam.org/essonne

10.3) La psycho-éducation

10.3.1) La médiation familiale

Voir au paragraphe 3.7) les associations **ACTIF , APASO, PAUSE** . Ces associations ont fait leur preuve pour permettre avec l'aide de psychologues de comprendre le système familial, et de résoudre avec le temps des difficultés inter-relationnelles.

Dinamic91 du groupe **Cithéa91** propose aussi de la médiation familiale dans plusieurs communes de l'Essonne . 01 46 01 99 19

https://www.mediationfamiliale.info/essonne-91/

UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) est un organisme proposant des séances de thérapie familiale pour toute forme de conflit familial. 01 60 91 30 07

www.udaf91.fr

Il y a également **La Maison des Liens Familiaux** : 01 43 07 97 34

https://www.fondationolgaspitzer.fr/etablissements/maison-des-liens-familiaux

10.3.2) Le programme PROFAMILLE (lié aux troubles schizophréniques)

Le Programme Profamille est un programme psycho-éducatif d'origine québecoise, destiné aux familles et proches de patients souffrant de **schizophrénie** ou de troubles apparentés.

Avec un programme sur deux ans, Profamille permet aux aidants familiaux de mieux réagir face à la maladie de leur proche souffrant de schizophrénie et de mieux les accompagner en leur donnant les clés de compréhension.

Le Réseau Profamille regroupe l'ensemble des équipes médicales qui proposent ce programme sur le territoire français et dans l'ensemble des pays francophones

https://profamille.site/

Les familles Essonniennes peuvent suivre ce programme :

à **l'EPS Barthélémy Durand** : 01 69 24 09 64

etp@eps-etampes.fr

delphine.leguelvouit@epsbd.fr

au **GHU Paris psychiatrie & neurosciences (hôpital Sainte Anne)**

10.3.3) Le Programme BREF

Le Programme **BREF** est un programme psycho-éducatif en 3 séances, accessible à toute personne aidante majeure, quel que soit le trouble psychique de son proche. Aucune prescription médicale n'est requise.

Il vise à apporter les informations prioritaires à la famille ou l'entourage, et à aider à dédramatiser la situation.

https://www.ghu-paris.fr/fr/actualites/centre-formateur-regional-bref

Programme BREF sur Barthélémy-Durand :

https://www.eps-barthelemy-durand.fr/post/programme-bref-un-accompagnement-essentiel-pour-les-aidants-en-psychiatrie

Programme BREF sur le GHNE : Le Grand Mesnil à Bures sur Yvette - Mme ONDE

c.onde@gh-nord-essonne.fr

10.3.4) Atelier Prospect de l'Unafam

Cet atelier ouvert à tout aidant dure trois jours et permet à chacun de réfléchir sur sa place de parent, de frère ou de sœur, de conjoint ou d'enfant d'une personne malade psychique et prendre conscience des savoirs et savoirs-faire que l'expérience de la maladie lui a fait acquérir.

https://www.unafam.org/lot/ressources/atelier-dentraide-prospect#:~:text=Un%20Atelier%20d'Entraide%20%22PROSPECT,%C3%A9galement%20un%20proche%20malade%20psychique.

10.3.5) La Sentinelle des Aidants

Cette association liée à La Maison Perchée, propose des groupes de parole en ligne, encadrés par des proches pair-aidants, donc concernés, ainsi que des conférences en ligne avec des professionnels de santé.

https://sentinelledesaidants.fr/

10.3.6) Psychoéducation numérique

L'**Unafam** a un site gratuit de formations en ligne , il suffit de créer son compte :

https://formaidants.fr/

Léo 2.0 propose un programme de psychoéducation numérique :

https://www.fondation-fondamental.org/actualites/leo-20-le-programme-de-psychoeducation-numerique-a-destination-des-aidants-en?gad_source=1&gad_campaignid=23640546453&gbraid=0AAAADM9nISoMf-HikJdPjmEWnws_VB9Y&gclid=Cj0KCQjwlqTRBhCBARIsANrkrxhEo8OkYsy3bmPQWoHXZB3gn-Dj8fMb9fR0v-YXMgHjZlBPB-_DZMREaApkHEALw_wcB

Premiers secours en santé mentale (PSSM) :

www.pssmformation.fr/futur-secouriste/

10.4) Aide à la parentalité

Le cas de jeunes parents atteints de troubles psychiques sérieux et ayant des enfants à leur charge peut inquiéter l'entourage, en particulier les grands-parents sur l'aspect affectif et sur l'avenir du jeune enfant.

L'**Unafam** propose des consultations avec une psychologue clinicienne pour un accompagnement parental. gratuit et confidentiel. Contact : 01 53 06 30 43 ou accompagnement-parental@unafam.org

Le **Café de l'École des Parents** propose un accueil et une écoute pour les parents d'enfants de tous les âges (du bébé au jeune adulte). 01 44 93 44 84 - 164 Bd Voltaire Paris11 -

cafedesparents@epe-idf.com

https://parents.epe-idf.com/cafe-des-parents/

https://www.epe-idf.com/

10.5) Accompagnement des personnes de plus de 45 ans

PHV91 (Personne Handicapée Vieillissante) est une équipe mobile qui accompagne l'aidant d'une personne de plus de 45 ans avec un handicap mental ou psychique, en conseillant dans les démarches sociale, administrative et médicale.

Antenne Nord-Essonne : 06 40 87 52 21 Antenne Sud-Essonne : 06 40 87 52 25

equipemobileappui91@ehpad91.fr

10.6) Associations pour une aide ponctuelle

Des associations peuvent répondre à des besoins matériels pour soulager l'aidant :

Raisonne est un réseau de bénévoles qui soutient les aidants, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, pouvant intervenir par exemple sur les trajets vers le soin ou la culture.

raisonne@residencesoleil91.fr 06 74 32 55 96

Communauté360 Le 0 800 360 360 vous met en relation avec les acteurs du handicap près de chez vous. Organisés en « communauté 360 », ils vous apportent des solutions adaptées.

Site : 8/10 rue du Bois sauvage 91000 Evry-Courcouronnes 01 71 63 14 73

https://handicap.gouv.fr/communautes-360-structuration-dun-reseau-de-professionnels-soutenant-les-parcours-de-vie-des-personnes

Centr'Aider :

https://www.udaf91.fr/presentation-du-dispositif-centraider-lisibilite-de-loffre-aux-aidants/

10.7) Pour les jeunes aidants (qui aident un parent malade)

Un jeune aidant est un enfant, un adolescent ou un jeune adulte qui soutient un proche malade, en situation de handicap, de dépendance ou d'addiction.

La Pause Brindille est un service d'écoute des enfants entre 13 et 25 ans : 06 03 42 22 04

https://lapausebrindille.org/

Les Funambules, de L'Oeuvre Falret, (voir 3.7) est un service d'écoute pour les jeunes aidants de moins de 30 ans :

https://falret.org/services-etablissements/etablissements-services-les-funambules/

Jeune Enfant Fratrie , **JEFpsy** est un site d'écoute et de soutien entre jeunes pair-aidants :

https://jefpsy.org/#savoirplus

10.8) Vacances pour aidants (seuls ou avec leur proche malade)

L'**Unafam** propose des **balades** rencontres une fois par mois, avec ou sans le proche malade.

https://www.unafam.org/essonne/promenades-rencontres

Partir en **vacances** lorsque l'on s'occupe d'un proche en difficulté de vie est l'une des premières choses à laquelle l'aidant renonce. Pourtant, de plus en plus d'associations se développent, permettant à l'aidant de partir avec la personne qu'il accompagne ou seul. En voici quelques-uns :

Ma Boussole Aidants : Les séjours de répit permettent aux aidants de souffler tout en sachant leur proche pris en charge par des professionnels. (Aide financière possible).

https://maboussoleaidants.fr/ma-vie-daidant/se-preserver/partir-vacances/sejours-de-repit-aidants?gad_source=1&gad_campaignid=23597095575&gbraid=0AAAABHmlRFzM-JhyF4xD5tO8KfDe6LoR&gclid=EAIaIQobChMIsLnzuMmukwMV38h5BB3CzQ6dEAAYAiAAEgKNaPD_BwE

Séjour prévention Proches-aidants : Domaine de Lamartine 30130 Pont Saint-Esprit - 03 53 63 25 01

https://www.laregion.fr/Sejour-de-prevention-Proches-aidants-et-si-vous-preniez-soin-de-vous-au-Domaine-de-30285

Relais du Bien-Etre ou Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) agréée par l'État, propose des séjours de répit, d'environ 3 jours, intégralement financés sans avance ni reste à charge dans le cadre d'un dispositif national, pour les aidants de votre Région. Les séjours sont étudiés pour éviter les situations de rupture et prévenir l'épuisement des aidants qui accompagnent au quotidien un proche malade, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.
Contacts : 03 53 63 15 91 ou 03 53 63 25 14

https://relaisdubienetre.com/

Vacances Répit Familles 05 57 88 58 85

http://www.vrf.fr/

Association POINT VERT 38-40 avenue Jean Jaurès - 91120 PALAISEAU – 01 60 10 07 69

http://pointvert.org/

Colina est une association non médicalisée qui propose un cheminement où jeunes et aidants retrouvent équilibre, pouvoir d'agir et lien social, grâce à la nature et à des aventures partagées au sein d'une communauté bienveillante. Elle organise des marches itinérantes avec le proche malade psychique.

colina-asso.org

10.9) Associations par type de maladie

Bipolarité : https://argos2001.net/nos-antennes-par-region/

Borderline : https://proches-borderline.org/

Dépression : https://francedepression.fr

Schizophrénie : www.collectif-schizophrenies.com www.schizo-oui.com www.promesses-sz.fr

TOC : www.aftoc.org

TDAH : https://www.tdah-france.fr/

Autisme (qui n'est pas une maladie psychique) : https://www.autismeinfoservice.fr/

D'autres sites sont annoncés en « *Références* » au tout début du document, avant le sommaire.

10.10) Sites d'information sur les maladies psychiques

www.psycom.org

https://www.psycom.org/sinformer/la-sante-mentale/la-sante-mentale-des-jeunes/

www.solidarites-usagerspsy.fr

https://www.psy-infos.fr

www.anaap.ch

https://www.frcneurodon.org/comprendre-le-cerceau-malade-et-ses-maladies-neurologiques/les-maladies-psychiatriques-et-les-troubles-du-comportement/

https://www.ameli.fr/essonne/assure/sante/themes/sante-mentale-de-l-adulte/sante-mentale-de-l-adulte-comment-etre-aide

https://www.ghu-paris.fr/fr

ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE EN ESSONNE

N° Secteur	Nom du Secteur	Nombre de communes	Liste des communes
G01	Etampes La Ferté-Alais	55	Etampes (moitié), Ballancourt-sur-Essonne, Itteville, Milly-la-Forêt, Morigny- Champigny, La Ferté-Alais, Angersville, Cerny, Méréville, Boutigny-sur-Essonne, Champcueil, Maisse, Pussay, Saclas, D'Huison-Longueville, Soisy-sur-Ecole, Boissy-le- Cutté, Baulnes, Moigny-sur-Ecole, Ormoy-la-Rivière, Oncy-sur-Ecole, Guigneville-sur- Essonne, Vayres-sur-Essonne, Dannemois, Gironville-sur-Essonne, Guillerval, Mondeville, Videlles, Bouville, Valpuiseaux, Boissy-la-Rivière, Saint-Cyr-la-Rivière, Buno-Bonnevaux, Nainville-les-RochesBoigneville, Chalou-Moulineux, Monnerville, Champmotteux, Courances, Prunay-sur-Essonne, Abbeville-la-Rivière, Puiselet-le- Marais, Courdimanche-sur-Essonne, Marolles-en-Beauce, Congerville-Thionville, Estouches, Fontaine-la-rivière, Orveau, Mespuits, La-Forêt-Sainte-Croix, Arrancourt, Brouy, Blandy, Roinvilliers, Bois-Herpin
G02	Etampes Dourdan	42	Etampes (moitié), Dourdan, Breuillet, Etréchy, Lardy, Saint-Chéron, Marolles-en- Hurepoix, Boissy-sous-Saint-Yon, Saint-Vrain, Bouray-sur-Juine, Janville-sur-Juine , Corbreuse, Sermaise, Angervilliers, Saint-Maurice-Montcouronne, Le Val Saint- Germain, Breux-Jouy, Roinville, Auvers-Saint-Georges, Chalo-Saint-Mars, Chamarande , Les Granges-le-Roi , Saint-Cyr-sous-Dourdan , Brière-les-Scellés, Saint-Yon, Villeconin, Boissy-le-Sec, Villeneuve-sur-Auvers, Mérobert, La Forêt-le-Roi, Sainte-Escobille, Richardville, Souzy-lz-Briche, Saint-Hilaire, Boutervilliers, Authon-la-Plaine, Saint- Sulpice-de-Favières, Plessis-Saint-Benoist, Mauchamps, Torfou, Chauffour-lès-Etréchy, Chatignonville
G03	Brétigny-sur-Orge Mennecy	14	Brétigny-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge, Mennecy, Le Coudray-Montceaux, Leuville- sur-Orge, Le Plessis-Pâté, Vers-le-Petit, Vert-le-Grand, Ormoy, Chevannes, Leudeville, Fontenay-le-Vicomte, Echarçon, Auvernaux
G04	Arpajon-Limours	26	Arpajon, Saint-Germain-lès-Arpajon, Marcoussis, La Ville-du-Bois, Montlhéry, Limours, Egly, Nozay, Ollainville, La Norville, Forges-les-Bains, Briis-sous-Forges, Bruyères-le- Chatel, Gometz-le-Châtel, Les Molières, Cheptainville, Fontenay-lès-Briis, Gometz-la- Ville, Vaugrigneuse, Guibeville, Avrainville, Boullay-les-Trous, Pecqueuse, Janvry, Courson-Monteloup, Saint-Jean-de-Beauregard
G05	Sainte Geneviève- des-Bois	6	Sainte-Geneviève-des-Bois, Epinay-sur-Orge, Villemoisson-sur-Orge, Longpont-sur- Orge, Linas, Villiers-sur-Orge
G06	Longjumeau	6	Longjumeau, Chilly-Mazarin, Morangis, Saulx-les-Chartreux, Ballainvilliers, Champlan
G07	Savigny-sur-Orge	2	Savigny-sur-Orge, Viry-Châtillon
G08	Morsang-sur-Orge	3	Grigny, Morsang-sur-Orge, Fleury-Mérogis
G09	Draveil	4	Athis-Mons, Draveil, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste
G10	Vigneux-sur-Seine	3	Vigneux-sur-Seine, Montgeron, Crosne
G11	Yerres-Brunoy	6	Yerres, Brunoy, Epinay-sous-Sénart, Quincy-sous-Sénart, Boussy-Saint-Antoine, Varennes-Jarcy
G12	Corbeil-Essonnes	7	Corbeil-Essonnes, Saint-Pierre-du-Perray, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saintry-sur-Seine, Villabé, Tigery, Morsang-sur-Seine
G13	Evry	7	Evry, Ris-Orangis, Courcouronnes, Bondoufle, Lisses, Soisy-sur-Seine, Etiolles
G14	Orsay	4	Les Ulis, Gif-sur-Yvette, Orsay, Bures-sur-Yvette
G15	Massy	3	Massy, Verrières-le-Buisson, Wissous
G16	Palaiseau	9	Palaiseau, Igny, Villebon/Yvette, Bièvres, Saclay, Villejust, Vauhallan, Villiers le Bâcle, St Aubin

ANNEXE 2 : LISTE DES COMMUNES PAR SECTEUR INFANTE-JUVÉNILE EN ESSONNE

N° Secteur	Nom du Secteur	Nombre de communes	Liste des communes
I01	Sud Essonne		Abbéville-la-Rivière, Angerville, Angervilliers, Arpajon, Arrancourt, Authon la Plaine, Auvernaux, Auvers St Georges, Avrainville, Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Blandy, Boigneville, Bois Herpin, Boissy-la-Rivière, Boissy le Cutté, Boissy le Sec, Boissy s/Yon, Boullay les Troux, Bouray s/Juine, Boutervilliers, Boutigny s/Essonne, Bouville, Breuillet, Breux Jouy, Brières les Scellès, Briis s/Forges, Brouy, Bruyère le Chatel, Buno Bonnevaux, Cerny, Chalo St-Mars, Chalou Moulineux, Chamarande, Champcueil, Champmotteux, Chatignonville, Chauffour Etréchy, Cheptainville, Chevannes, Congerville Thionville, Corbreuse, Courances, Courdimanche s/Essonne, Courson Monteloup, Dannemois, d'Huison Longueville, Dourdan, Echarcon, Egly, Estouches, Etampes (psychiatrie infanto-juvénile), Etréchy, Fontaine-la-Rivière, Fontenay les Briis, Fontenay le Vicomte, Forges les Bains, Gironville s/Essonne, Gometz la Ville, Gometz le Chatel, Guibeville, Guigneville s/Essonne, Guillerval, Itteville, Janville s/Juine, Janvry, La Ferté-Alais, La Forêt le Roi, La forêt Ste-Croix, La Norville, La Ville du Bois, Lardy, Le Coudray Montceaux, Le Val St Germain, Les Granges le Roi, Les Molières, Leudeville, Leuville, Limours, Linas, Longpont sur Orge, Maisse, Marcoussis, Marolles-en-Beauce, Mauchamps, Mennecy, Méréville, Mérobert, Mespuits, Milly la-Forêt, Moigny s/Ecole, Mondeville, Monnerville, Montlhéry, Morigny Champigny, Nainville les Roches, Nozay, Ollainville, Oncy s/Ecole, Ormoy, Ormoy-la-Rivière, Orveau, Pequeuse, Plessis St Benoist, Prunay Essonne, Puiselet le Marais, Pussay, Richarville, Roinville, Roinvilliers, Saclas, St Chéron, St-Cyr-la-Rivière, St Cyr s/Dourdan, St Escobille, St Germain les Arpajon, St Hilaire, Saint Jean de Beauregard, St Maurice Montcouronne, St Sulpice de Favières, St Vrain, St Yon, Sermaise, Soisy s/Ecole, Souzy la Briche, Torfou, Valpuiseaux, Vaugrigneuse, Vayres s/Essonne, Vert le Petit, Videlles, Villeconin, Villeneuve s/Auvers
I02	Draveil	9	Athis-Mons, Draveil, Fleury Mérogis, Grigny, Juvisy, Morsang, Paray Vieille Poste, Savigny, Viry Chatillon
I03	Corbeil-Essonnes	23	Bondoufle, Boussy St Antoine, Brunoy, Corbeil-Essonnes, Courcouronnes, Crosnes, Epinay/Sénart, Etiolles, Evry, Lisses, Montgeron, Morsang/seine, Quincy/Sénart, Ris- Orangis, St-Germain-les-Corbeil, St-Pierre-du-Perray, Saintry/Seine, Soisy/Seine, Tigery, Varennes-Jarcy, Vigneux/Seine, Villabé, Yerres
I04	Orsay Massy Palaiseau	16	Les Ulis, Gif-sur-Yvette, Orsay, Bures-sur-Yvette Massy, Verrières-le-Buisson, Wissous Palaiseau, Igny, Villebon-sur-Yvette, Bièvres, Saclay, Villejust, Vauhallan, Villiers-le- Bâcle, Saint-Aubin
I05	Bretigny sur Orge Sainte Genevieve des Bois	16	Ballainvilliers, Brétigny sur Orge, Champlan, Chilly Mazarin, Epinay sur Orge, Leudeville, Longjumeau, Marolles-en-Hurepoix, Morangis, Le Plessis Paté, Sainte Geneviève des Bois, St Michel sur Orge, Saulx les Chartreux, Vert le Grand, Villemoisson sur Orge, Villiers sur Orge

ANNEXE 3 : RÈGLES SUR LA DEMANDE D'UN TIERS OU D'UN REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT

C'est la mesure de soin sans consentement la plus fréquemment mise en œuvre.

Qui peut demander la mesure ?

Le tiers demandeur peut être un membre de la famille, une personne justifiant de relations avec la personne malade antérieures à la demande de soins et qui lui donnent qualité pour agir dans les intérêts de celle-ci.

Comment formuler la demande ?

Le tiers doit rédiger une demande de soin (elle doit comporter la formulation de la demande, les coordonnées du tiers ainsi que son degré de parenté ou de lien avec la personne malade) et présenter deux certificats médicaux récents (un seul des deux médecins auteurs des certificats pourra appartenir à l'établissement accueillant la personne malade). Ces certificats doivent attester que l'état de la personne impose des soins immédiats et que ses troubles rendent impossibles son consentement.

La demande doit être adressée soit au directeur de l'établissement hospitalier (voire au CMP) si des contacts ont déjà été établis), soit au maire, soit au commissaire de police (voire au préfet ou procureur de la république).

A noter que lorsqu'il existe un risque grave d'atteinte à l'intégrité de la personne malade c'est le dispositif

« d'urgence » (cas de péril imminent) qui peut être activé, dans ce cas il suffit d'un seul certificat médical (qui peut émaner d'un médecin appartenant à l'établissement d'accueil).

Quelles sont les conséquences de la demande ?

Si la demande est acceptée car elle semble justifiée et a été formulée dans les règles, la personne malade entre dans une période d'hospitalisation complète pour une durée maximale de 72 heures. A l'issue de cette période d'observation, et en fonction de l'évolution de l'état de la personne, l'équipe médicale décide :

- soit de prononcer une levée de la mesure (auquel cas il n'y aura pas d'obligation de soin)
- soit de proposer à la personne un programme de soins ambulatoires (mais dans le cadre d'une

mesure imposée : la personne devra donc respecter le programme de soin défini)

- soit de prolonger son hospitalisation (la mesure s'impose à la personne et elle ne pourra donc quitter l'établissement de manière volontaire).

• Les Soins Psychiatriques sur Décision du Représentant de l'Etat (SPDRE)

C'est une mesure administrative de santé publique ordonnée par le Préfet (potentiellement sur base d'une demande du maire) qui peut prononcer par arrêté "l'admission en soins psychiatriques" d'une personne "dont les troubles mentaux nécessitent des soins et compromettent la sûreté des personnes ou portent atteinte, de façon grave, à l'ordre public", au vu d'un certificat médical circonstancié.

• Le rôle du Juge des Libertés et de la Détention

La grande innovation de la loi de 2011, dont l'objectif est de vérifier qu'il n'y a pas de mesure abusive, est l'introduction systématique du Juge de Liberté et de la Détention (JLD) dans les procédures de soins sans consentement. Désormais, toute personne en mesure de soins sans son consentement ne peut y rester durablement sans que le JLD ait statué : au plus tard au bout de 12 jours après l'admission, puis au plus tard au bout de 6 nouveaux mois, et ainsi de suite, de 6 mois en 6 mois.

Pour ces interventions, le juge auditionne la personne, sauf s'il décide de ne pas l'entendre au vue d'un avis médical circonstancié, et dispose d'un avis conjoint rendu par des psychiatres de l'hôpital. Dans tous les cas, le malade devra être nécessairement être assisté ou représenté par un avocat (choisi par le malade ou commis d'office).

• Les instances de recours

Les soins sans consentement ne privent pas le patient de ses droits. Le malade soigné sans son consentement peut contester les soins reçus ou signaler le non-respect de la charte des droits du patient hospitalisé :

- en écrivant à la Commission des Usagers (CDU) présente dans chaque établissement de soins
- en écrivant à la Commission Départementale des Soins Psychiatriques (CDSP)
- en écrivant au Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance (TGI) ou au Président du TGI

Par ailleurs, il peut solliciter l'aide d'un avocat et l'assistance d'un médecin de son choix.



- ✓ Sortir de l'isolement
- ✓ Tout savoir sur les actualités concernant la maladie et le handicap psychiques
- ✓ Mieux comprendre mon proche pour mieux l'accompagner
- ✓ Défendre nos droits en matière de soins, logement, compensation… et lutter contre les préjugés
- ✓ Soutenir ensemble d'autres familles concernées par les troubles psychiques

Adhérez : https://don.adhesion.unafam.org/adhesion

DÉLÉGATION DE L'ESSONNE

UNAFAM Union nationale de familles et amis de personnes malades et /ou handicapées psychiques

Délégation de l'Essonne :
Tél. 06 61 56 85 19 – E-mail : essonne@unafam.org
Site : www.unafam.org/essonne